



Contrat Local de Santé du Pays Nivernais Morvan (2025-2030)



Entre d'une part,

- **L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté**
Représentée par son Directeur général, Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ

Et

- **Le Syndicat Mixte du Pays Nivernais Morvan**
Représentée par son Président, Monsieur Christian PAUL

Et d'autre part,

- **L'Etat**
Représenté par la Préfète de la Nièvre, Madame Fabienne DECOTTIGNIES

- **La Région Bourgogne-Franche-Comté**
Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

- **Le Département de la Nièvre**
Représenté par son Président, Monsieur Fabien BAZIN

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre**
Représentée par son Directeur, Monsieur Julien JAFFRE

- **Groupe hospitalier de Territoire de la Nièvre**
Représenté par son Directeur, Florent FOUCARD

- **La Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne**
Représentée par sa Directrice, Madame Armelle RUTKOWSKI

- **La Communauté Professionnelle Territoriale Morvan Santé**
Représentée par sa Présidente, Madame Martine DAOUST

- **La Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne**
Représentée par sa Présidente, Madame Brigitte PICQ

- **La Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs**
Représentée par sa Présidente, Madame Marie LECLERCQ

- **La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan**
Représentée par son Président, Monsieur Serge CAILLOT

- **La Communauté de Communes Vaux d'Amognes Cœur du Nivernais**
Représentée par son Président, Monsieur Jean Luc GAUTHIER

- **La Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny**
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles ROCHARD

Sommaire

Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial : synthèse

Le contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : Les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Article 8: La communication et la propriété intellectuelle

Article 9: Résiliation et recours

Annexes

Annexe 1 : Le diagnostic territorial

Annexe 2 : Les fiches actions

Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'utilisateurs agréés de prendre connaissance des actions du contrat.

Ce nouveau contrat local de santé s'inscrit dans la continuité et la dynamique du précédent CLS (2019-2023) en poursuivant son travail partenarial engagé avec les signataires mais également avec les partenaires locaux. Les signataires du CLS se rencontrent à l'occasion des comités de pilotage. Lors de cette instance, un bilan des actions réalisés est présenté.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2 révisé***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil territorial de santé (CTS) de la Nièvre avait identifié cinq priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. A l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés.

Sur le territoire de la Nièvre, ces 5 priorités sont les suivantes :

- Constituer une équipe territoriale pour faciliter l'accès à un médecin traitant
- Communiquer sur le système de santé territorial auprès des usagers
- Porter la prévention et la promotion de la santé au plus près des lieux de vie
- Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé sur le territoire
- Faciliter l'émergence d'une équipe traitante en appui du médecin traitant

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023 (livret 8).

La politique du Pays Nivernais Morvan en matière de santé

Le Pays Nivernais Morvan est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) constitué par accord entre plusieurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Il regroupe à ce titre 5 Communautés de Communes de la partie Est de la Nièvre représentant 2/3 du territoire (196 communes) pour 1/3 de la population (58.000 habitants) :

- Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais ;
- Communauté de communes Bazois Loire Morvan ;
- Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne ;
- Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ;
- Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny.

Au sein de ce territoire rural, le Pays Nivernais Morvan met en œuvre une démarche de développement local, au service des projets. La stratégie du Pays Nivernais Morvan s'appuie sur un projet de territoire élaboré en lien avec ses partenaires et mis en œuvre par les acteurs du territoire.

En matière de santé, le projet de territoire du Pays Nivernais Morvan a identifié comme prioritaire les actions visant à apporter une réponse adaptée aux précarités en milieu rural en permettant de garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles, avec notamment :

- Le soutien à la recherche des nouveaux professionnels de santé et la promotion du territoire auprès des candidats à l'installation ;
- L'aide à la création, au bon fonctionnement et à l'extension des maisons de santé ainsi qu'au développement de la téléconsultation de spécialistes ;
- Le soutien aux lieux de répit pour un public fragilisé et de lieux de répit et de vie en santé mentale ;
- Le soutien aux projets des hôpitaux de proximité (Clamecy, Château-Chinon, Lormes et Luzy) ;

- Le développement et soutien des dispositifs « d’aller vers » avec des opérations de prévention ;
- Le développement de solutions aux difficultés de mobilité réduisant le recours aux soins ;
- L’accès à une alimentation saine et durable pour tous et en particulier les plus fragiles.

A partir de ce projet de territoire, le Pays a contractualisé avec l’Europe, l’Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Nièvre et mobilise des financements pour accompagner les projets locaux. Le chef de projets santé du Pays Nivernais Morvan, en partenariat étroit avec l’Agence régionale de Santé de la Nièvre, anime et coordonne la dynamique afférente au CLS et favorise le fléchage des financements identifiés avec les partenaires financeurs vers les actions identifiées dans le CLS en cohérence avec le projet de territoire du PETR.

- ***La politique de la Préfecture de la Nièvre en matière de santé***

Les services préfectoraux, déconcentrés, interviennent à de nombreux niveaux sur le champ sanitaire. Ils participent activement au parcours addictologie en mettant en œuvre localement les orientations de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA). L’émergence de maisons/centres de santé sur le département de la Nièvre pourra être soutenue par l’allocation de Dotations d’équipement des territoires ruraux (DETR) en articulation avec l’appel à projets Maisons de santé de l’ARS.

- ***La politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé***

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l’attractivité des territoires, de l’égalité d’accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l’installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l’ARS et de l’Etat, d’abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l’ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s’appuie également sur d’autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C’est ainsi que s’est définie l’ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d’une santé pour tous et sur tous

les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- ***La politique du Conseil Départemental de la Nièvre en matière de santé***

Le Conseil Départemental de la Nièvre a fait de la santé un engagement prioritaire, « prendre soin de tous à tout âge ».

Le conseil départemental a notamment créé en 2022, le centre de santé départemental qui permet de salarier des professionnels de santé. Depuis juillet 2023, le centre de santé départemental dispose de deux centres territoriaux de santé, un à Nevers avec son antenne à Imphy et le deuxième à Lormes avec son antenne de Château-Chinon.

Le Conseil départemental a mis en place des bourses en faveur des étudiants en santé dans neuf spécialités : médecine (généraliste et spécialistes), ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité, sage-femme, pharmacie, chirurgie dentaire, soins infirmiers, orthophonie. Ce dispositif d'aide permet d'accompagner les jeunes dans leur formation, en contrepartie d'un engagement d'exercice dans la Nièvre.

Le centre de vaccination du Conseil départemental offre aux Nivernaises et aux Nivernais la possibilité de se faire vacciner tout au long de leur vie et ce, à partir de 6 ans.

Les infirmières du centre réalisent les vaccinations sur présentation du carnet de vaccination (carnet de santé). En cas d'absence de carnet, les personnes peuvent être reçues lors des permanences médicales afin d'effectuer la mise à jour du schéma vaccinal.

Des permanences extérieures sont proposées sur Cosne-sur-Loire, Decize, Château-Chinon et Clamecy dans le but de pouvoir donner un accès à la vaccination sur l'ensemble du département de la Nièvre.

Le Département est en lien étroit avec les autorités sanitaires dans le cadre des missions du Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT 58), des consultations médicales auprès des publics précaires et par ses différentes actions de prévention en matière de santé.

Le service prévention du conseil départemental de la Nièvre réalise de nombreuses actions de santé publique, telles que la sensibilisation à la vaccination, au dépistage de la tuberculose et au sevrage tabagique.

Le service de prévention est également impliqué dans les campagnes nationales comme Octobre Rose, le mois sans tabac et la semaine Européenne de la vaccination.

Des animations sont organisées par le service prévention sur l'alimentation, les perturbateurs endocriniens et la hygiène bucco-dentaire.

En 2024, le Conseil Départemental a engagé un partenariat avec l'association « Médecins Solidaires » avec l'ouverture en juin 2024 du centre de santé Médecins Solidaires à Chantenay St-Imbert.

Le Conseil Départemental apporte un soutien actif au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Nièvre. La mission principale du SDIS est de garantir, chaque jour, la protection des individus, des biens et de l'environnement. Le SDIS occupe une place centrale dans le système de santé grâce à ses interventions d'urgence, dans l'attente d'une prise en charge par les établissements de santé.

- ***La politique de la CPAM en matière de santé***

Afin de répondre aux enjeux de santé publique dans une démarche responsable, la CPAM joue un rôle majeur dans la transformation et l'efficacité du système de soins sur notre territoire notamment

- en renforçant l'accompagnement de tous nos publics (assurés, professions de santé et employeurs),
- en poursuivant nos actions partenariales autour de la démographie médicale,
- en améliorant l'accessibilité territoriale du système de soins avec le développement et l'accompagnement des organisations de soins coordonnées autour du patient en ville et à l'hôpital, la promotion et l'accompagnement à la mise en place d'équipe auprès des médecins pour accroître le gain de temps médical.

Le virage préventif est engagé avec des actions d'envergure autour de dispositifs comme l'éducation buccodentaire (EBD), mon bilan prévention aux 4 âges clefs de la vie, la grande cause nationale autour de l'activité physique ou encore le dispositif MonPsy.

Sur le numérique en santé, la CPAM poursuit aux côtés d'acteurs de terrain l'accompagnement de tous les professionnels de santé mais également des assurés à l'appropriation et au développement des usages autour des outils numériques, des télé services et mon espace santé (MES) entre autres.

- ***La politique de la MSA en matière de santé***

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT.

Le contrat local de santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charges, à chaque étape du parcours de santé
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode one health).

- ***La politique du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) en matière de santé***

Depuis 2016, le Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre, au travers ses 9 établissements, porte une vision collective au service de la prise en charge des patients tous les jours de la semaine, 24h sur 24. Notre stratégie de Territoire, renouvelée en 2024, est formalisée dans un Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) conçu par les professionnels pour leurs patients afin de mettre en œuvre des prises en charge partagées et graduées. Notre ambition est d'assurer une égalité d'accès pour tous à des soins sécurisés et de qualité pour garantir ainsi à la population une offre de proximité, de référence et de recours.

Ce nouveau Contrat Local de Santé porte des thématiques importantes et complémentaires à nos dynamiques.

Notamment la promotion de l'attractivité de notre territoire est essentielle afin, à la fois de maintenir le maillage sanitaire de nos bassins de vie avec une médecine de ville essentielle, et aussi de contribuer au renouvellement des professions médicales et para médicales nécessaires au maintien des capacités de prise en charge des établissements de santé. L'ambition de mieux accompagner, en tout point, les populations par le biais de solutions de mobilité adaptées, concourt à un meilleur accès aux soins et permet ainsi, par exemple, de maintenir nos aînées à domicile le plus longtemps possible, dans un bon état de santé physique et mental.

- ***La Politique du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Nièvre***

Afin de contribuer à ce que toute personne puisse bénéficier d'un parcours de santé adapté à ses besoins, le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) agit à 3 niveaux :

1. Il vient en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Il permet d'apporter des réponses adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'il accompagne ou la complexité de son parcours de santé.

Le DAC est ainsi au service de tous les professionnels de son territoire, qu'il s'agisse :

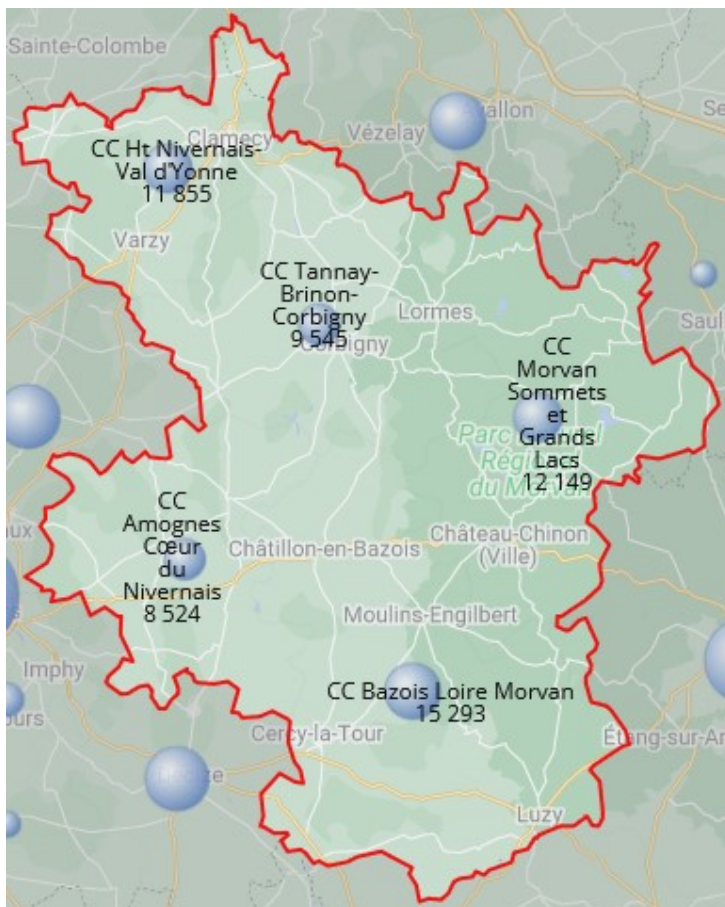
- des professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés
- des personnels des établissements de santé publics, privés et HAD
- des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social.

2. Le DAC répond également aux demandes des personnes et de leurs aidants et facilite leur parcours en apportant une réponse coordonnée à l'ensemble de leurs besoins.
3. Par sa contribution et sa participation à la coordination territoriale, le DAC concourt à la structuration des parcours de santé.

Le DAC constitue donc une ressource dont les acteurs du territoire se dotent pour une optimisation des parcours de santé complexes.

Synthèse du diagnostic territorial

- Un territoire rural



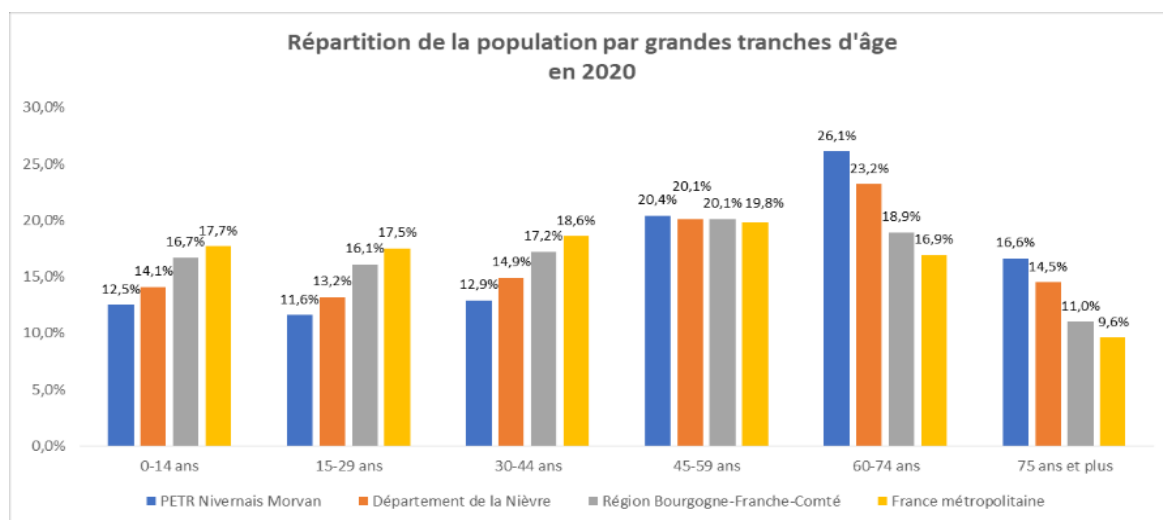
- ✓ Territoire rural étendu
- ✓ 5 communautés de communes
- ✓ 196 communes
- ✓ 57 366 habitants en 2020 (INSEE 2020)

- Une population vieillissante

Entre 2014 et 2020, la population du territoire a baissé de 5,6%, cette baisse étant bien plus forte que celle constatée sur le département (-5,1% sur la période), sur la région (-0,7%) ou au niveau national (1.9%).

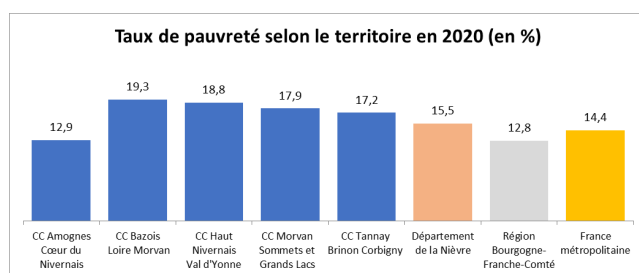
Le taux de natalité est également inférieur aux territoires de référence : entre 6,2 et 8,9 (France : 11.7)

La population du pays est relativement âgée : en effet, on note deux fois plus de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans (indice de vieillissement élevé à 199,8). La part des retraités est surreprésentée : 42.8% de la population à plus de 15 ans (27.2% au niveau national).



- Les indicateurs socio-économiques du territoire

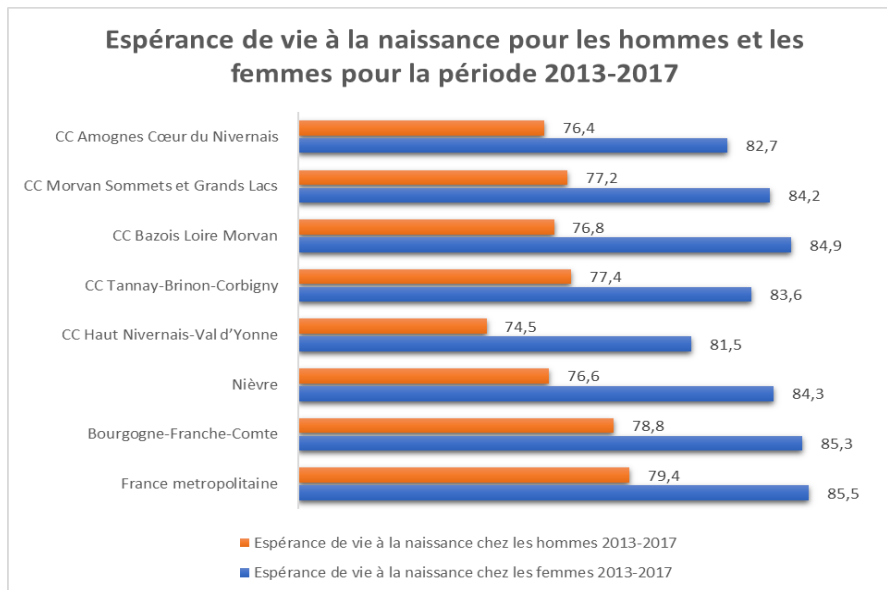
Malgré un taux de chômage annuel inférieur au niveau national (6.8% au lieu de 7.3%), la population du territoire est globalement plus précaire que celle du reste du département. En effet ; le taux de pauvreté varie entre 12.9% et 19.3% de la population selon les communautés de communes (Nièvre : 15.5%, France : 14.4%). La médiane des revenus est inférieure à celles des niveaux régionaux et nationaux.



Le faible niveau de scolarisation explique en partie cette situation : 27.3% de la population de la population âgée de 15 ans et plus n'a pas de diplôme ou de certificat d'études primaire.

- L'état de santé de la population

Une espérance de vie à la naissance est moins longue sur le territoire du Pays que sur les autres territoires pour les hommes et les femmes.



On constate une surmortalité plus élevée sur le territoire par rapport à la région :

- Pour la population en général : le taux varie entre 9,8 ‰ et 11,5 ‰ contre 9,1 ‰ au niveau national (1011 décès annuels en moyenne)
- 20% des décès chez les moins de 75 ans seraient évitables grâce à des actions de prévention où un meilleur accès au système de soins

On note trois causes principales de surmortalité sur le Pays :

- le cancer (257 décès annuels en moyenne)
- les maladies de l'appareil circulatoire (276 décès annuels en moyenne)
- l'alcool et le tabac (89 décès annuels en moyenne pour l'alcool, 118 pour le tabac)

- L'offre de santé

La densité des professionnels de santé est plus faible sur le Pays que sur les autres territoires de référence et on constate également une moyenne d'âge élevée.

67,5% des médecins généralistes âgés de plus de 55 ans en 2022 (France : 47,2 %)

1/3 des chirurgiens-dentistes et des masseurs-kinésithérapeutes ont plus de 55 ans

62,5 % des orthophonistes âgés de plus de 55 ans

Des densités de spécialistes en 2021 sont également plus faibles au niveau du département en comparaison des densités nationales.

On constate également un manque de pharmaciens.

Sur le Pays, le taux d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) pour les médecins généralistes en 2021 était de 2,4 consultations à 3 (indicateur inférieur aux niveaux régional 3,6 et national 3,8).

Sur le Pays, on constate des problèmes d'accessibilité aux soins plus important que sur le reste du département notamment à cause de freins à la mobilité : l'offre est parfois éloignée du lieu d'habitation, le temps moyen d'accès aux services d'urgence est allongé (plus de 30 minutes) sauf sur Haut Nivernais-Val d'Yonne (10,5 mn).

- La santé des personnes âgées

42,7% des habitants du Pays a plus de 60 ans (France : 26,5%, Rég: 29,9%). Le vieillissement de la population devrait s'accroître dans les prochaines années.

En 2020, 52,6% des personnes âgées de plus de 80 ans vivaient seules à domicile.

Le territoire bénéficie d'un bon taux d'équipement en structures d'hébergement permanent : 141 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, supérieur au niveau régional (129,6) et national (122,4) (calculé à 132 pour 1 000 personnes de 75 ans sur le PETR). Toutefois on note un manque de personnel dans les structures d'aide et d'accompagnement à domicile rendant parfois difficile le maintien à domicile.

La part de bénéficiaires APA (23,3%) est supérieure à celle de la région (22%).

- La prise en charge des personnes en situation de handicap

Le territoire bénéficie d'un bon taux d'équipement en établissements pour adultes handicapés (établissements d'hébergement et ESAT) : il est supérieur au niveau national et régional. Il est particulièrement bien doté en foyers de vie et en ESAT.

Toutefois, on note l'absence de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

- La santé mentale

Le territoire bénéficiait en 2020 d'un taux d'équipement départemental en lits et places pour la psychiatrie pour les adultes correct (1,9 pour 1 000 personnes de plus de 16 ans, France 1,4) grâce aux structures de prise en charge suivantes :

Pour les adultes :

- Un hôpital de jour / 1 CMP / 1 CATTP / 1 équipe psy de liaison à Clamecy,
- Une antenne du CMP à Varzy,
- Un CATTP à Chatillon-en-Bazois
- Un CMP/CATTP à Corbigny
- Une antenne du CMP à la maison de santé à Château-Chinon et une antenne à la maison de santé à Luzy.

Pour les enfants :

- Deux CMPEA : Clamecy et Moulins Engilbert
- Trois Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et trois Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) à Château-Chinon, Clamecy et Corbigny
- Un Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) à Corbigny

A noter que le Département est couvert par un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) qui va être révisé en 2025.

En 2019, 12 à 17 % de la population était prise en charge pour dépression et le taux de consommant d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur était compris entre 43 et 52 % taux (CC Bazois Loire Morvan et Tannay-Brinon-Corbigny).

Les possibilités de prise en charge sont toujours insatisfaisantes puisque le territoire compte seulement deux psychiatres libéraux concentrés à l'ouest du département. L'offre est jugée insuffisante par les acteurs locaux avec des délais de RDV important pour une prise en charge et des besoins qui augmentent.

Le contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028.

Vu l'engagement du PETR dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire et la délibération en date du 22 novembre 2024 approuvant le projet de Contrat Local de Santé.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- Les signataires engagés dans le contrat

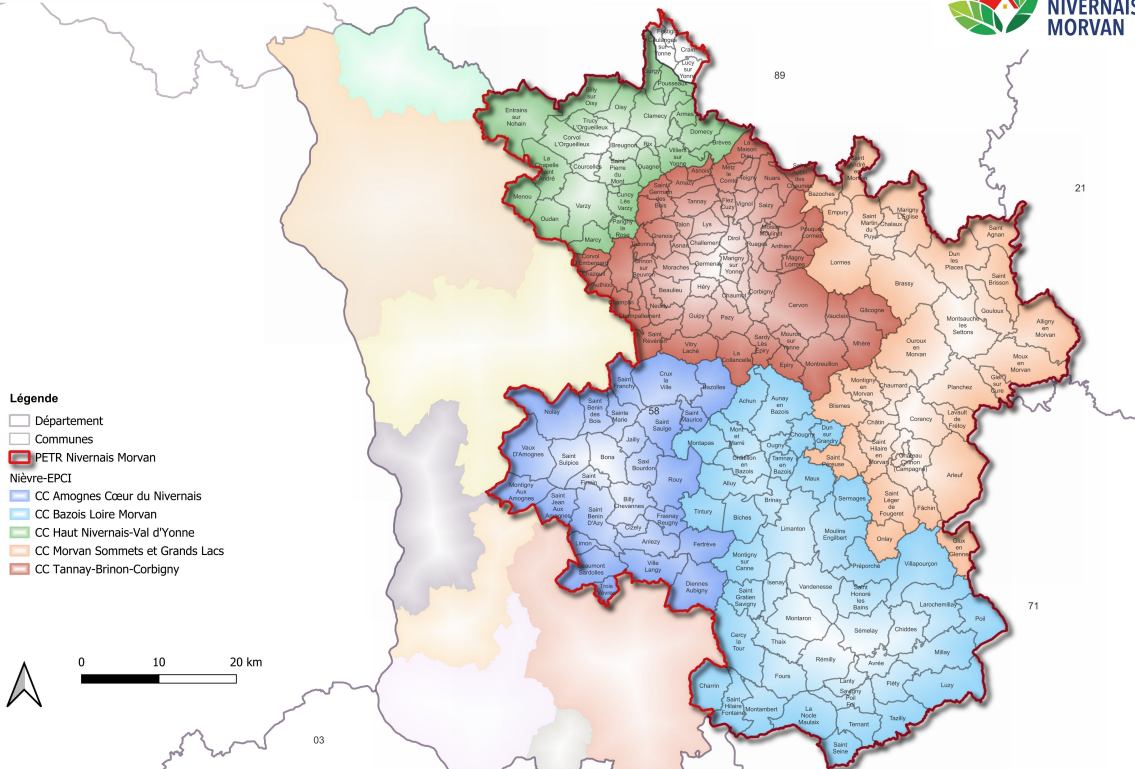
- L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté
- Le Pays Nivernais Morvan
- L'Etat
- La Région Bourgogne Franche-Comté
- Le Département de la Nièvre
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre
- Le Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre
- La Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne
- La Communauté Professionnelle Territoriale Morvan Santé
- La Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne
- La Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs
- La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- La Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais
- La Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin

- Les communes du Pays
- Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux
- Les services sociaux et acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine du social, de la solidarité
- Les associations locales (services à la population, sportives, culturelles...)
- Les opérateurs du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS), la Caisse d'Allocation Familiale
- Les autres opérateurs en prévention et promotion de la santé, et santé environnement
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Nièvre
- Les Ordres
- Le Conseil Territorial en Santé
- Les services de l'Etat, dont la Direction départementale des territoires (DDT) et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Communes et EPCI du Pays Nivernais Morvan



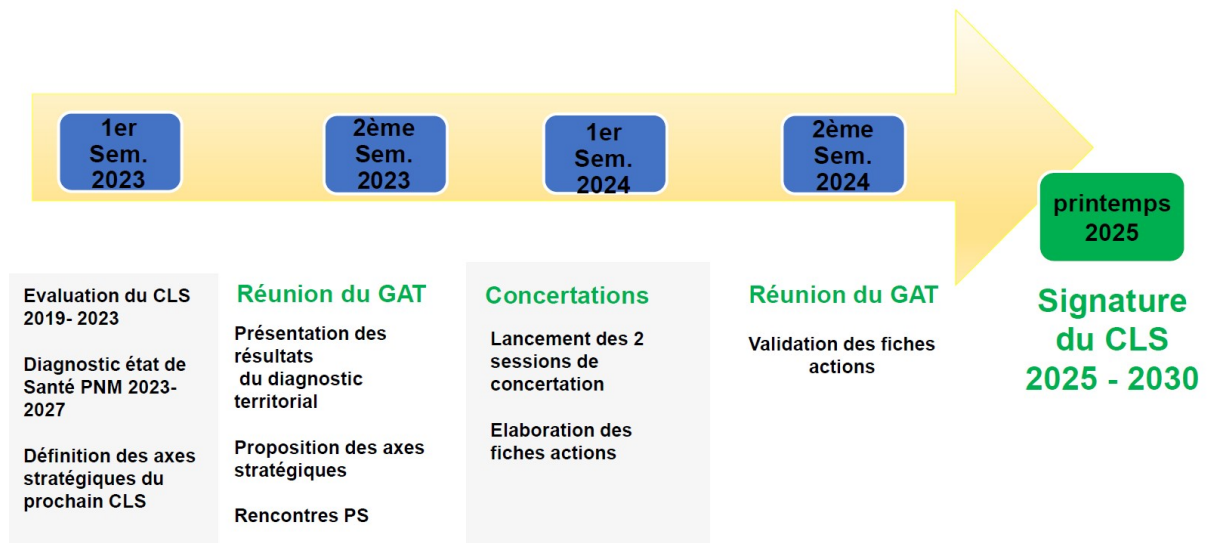
Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Article 3 : les modalités de gouvernance

Détailler la composition, le rôle et la fréquence de réunions des instances

- Un **Comité technique composé des partenaires et porteurs d'actions, du chef de projet santé et de la ou du Chargé(e) de mission Développement territorial en santé (CM DTS)**, qui aurait pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Ce groupe de travail se réunirait au moins deux fois par an.
- Un **COPIL CLS** composé des signataires du CLS, qui aurait pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il se réunit au moins une fois par an.
- Une **assemblée plénière CLS** qui réunirait les élus, les institutions les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat



A partir des pistes d'actions identifiées lors des deux réunions de concertation du 13 et 23 mai 2024 et des données issues du diagnostic réalisé par le cabinet Icone Médiation Santé, six orientations prioritaires ont été identifiées et déclinées en 20 fiches action afin de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et en tenant compte des enjeux du territoire.

Ces axes et fiches actions ont été validés lors du comité de pilotage du 16 janvier 2025

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PAGE
AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS	FA 1-1 Mise en place d'une unité médicale et de prévention itinérante	
	FA 1-2 Création d'un club des jeunes installés	
	FA 1-3 Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé	
	FA 1-4 Développer l'offre d'hébergements pour les étudiants en santé	
	FA 1-5 Renforcer et consolider l'exercice coordonné sur le territoire	
	FA 1-6 Réaliser une cartographie interactive des lieux de télémédecine	
AXE 2 : DEPLOYER LE VOILET SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE	FA 2-1 Mise en place d'actions en santé mentale	
	FA 2-2 Promouvoir les premiers secours en santé mentale	
	FA 2-3 Développer et accompagner des lieux d'accueil d'urgence et de prise en charge destinés aux situations de violence familiales	
AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE	FA 3-1 Développer des actions de prévention contre les cancers	
	FA 3-2 Développer la couverture territoriale en prévention : unité mobile de prévention et de promotion de la santé	
	FA 3-3 Développer des actions de prévention sur le danger de l'exposition aux écrans durant l'enfance et la petite enfance	

	FA 3-4 Promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives	
	FA 3-5 Mise en œuvre de la charte Programme National Nutrition Santé (PNNS)	
AXE 4 : PARCOURS PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	FA 4-1 Maintenir les personnes âgées en santé et en autonomie Organisation d'une journée d'information sur les habitats alternatifs	
	FA 4-2 Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage des situations de fragilité	
AXE 5 : DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE	FA 5-1 Sensibiliser et agir sur la qualité de l'air	
	FA 5-2 Sensibiliser et former aux espèces envahissantes	
AXE 6 : ANIMATION, COMMUNICATION ET EVALUATION DU CONTRAT	FA 6-1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé	
	FA 6-2 Evaluer le contrat local de santé	

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Les mesures incitatives mises en œuvre par l'Etat et les collectivités locales afin de convaincre les jeunes médecins de s'établir en milieu rural et en zones déficitaires nécessitent d'être intégrées à une politique d'attractivité du territoire plus globale afin de motiver des installations en milieu rural. Dans ce contexte, il est nécessaire aujourd'hui d'engager une stratégie territoriale pour conforter et compléter la démographie médicale et paramédicale afin de renforcer l'accès aux soins de premier et de second recours. Six orientations principales ont été définies dans le CLS :

- Mettre en place d'une politique d'attractivité et marketing incitative à l'installation de professionnels de santé en lien avec les autres acteurs du département (Conseil Départemental, PETR Val de Loire Nivernais notamment)
- Promouvoir l'exercice coordonné
- Faciliter l'accueil des étudiants notamment les internes en médecine et les docteurs Juniors et promouvoir les métiers de la santé
- Développer les mobilités et les solidarités pour rendre davantage accessible l'offre de soins
- Faciliter l'accès aux soins de premiers recours (télémédecine...)

AXE 2 : DEPLOYER LE VOLET SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE

La dimension santé mentale n'était pas présente dans le précédent CLS, il convient d'y accorder un axe dédié dans un territoire où l'accès à l'offre de soins psychiatriques est insuffisant.

Face à ce constat, trois priorités ont été identifiées :

- Faciliter l'interconnaissance et la coopération interprofessionnelle
- Favoriser la mise en place d'actions en santé mentale
- Favoriser l'accès à une offre de santé mentale
- Mise en place de formations « Premiers secours en santé mentale »

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Face aux problématiques de santé publique identifiées qui aboutissent à une surmortalité prématurée des habitants et face aux freins en matière de mobilité dont le territoire souffre, sept axes de travail ont été identifiés :

- Mieux sensibiliser la population aux enjeux de la prévention et la rendre actrice de sa santé
- Développer des actions d'« aller vers » en matière de prévention
- Promouvoir les dépistages organisés des cancers
- Mettre en place des actions en matière de sport-Nutrition-Santé
- Prévenir les conduites addictives
- La santé des jeunes
- La formation des professionnels aux pathologies dentaires

AXE 4 : PARCOURS PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

La population du territoire étant vieillissante et rencontrant des problématiques d'accès aux soins, le Pays Nivernais Morvan travaille en lien avec le Conseil Départemental de la Nièvre sur la stratégie « Mieux Vieillir en Nivernais Morvan ». Le maintien à domicile et la possibilité pour les aînés d'avoir accès à des habitats alternatifs à l'EHPAD ont été identifiés comme des enjeux.

En outre, face aux problèmes d'engorgement du système hospitalier, le repérage précoce des situations de fragilités représente une solution pour limiter le recours au service des urgences ou aux hospitalisations.

L'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap sera traité par le Comité départemental de suivi de la Charte Romain Jacob qui associe les partenaires de la santé du Pays Nivernais Morvan.

AXE 5 : DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

L'environnement est un déterminant de santé important que le Pays Nivernais Morvan a intégré dès le premier CLS.

L'objectif est de décliner le Plan Régional Santé environnement (PRSE 4), avec le déploiement d'actions en lien avec les problématiques du territoire (Ambroise, maladies vectorielles, perturbateurs endocriniens, Radon...) mais aussi autour du concept d'une seule santé et l'acculturation des élus et habitants à ce concept nouveau.

AXE 6 : ANIMATION, COMMUNICATION ET EVALUATION DU CONTRAT

L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le CLS nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques sur le territoire. Le Pays Nivernais Morvan a donc recruté un poste de chef de projet santé dédié notamment à l'animation, au suivi, à l'évaluation et à la promotion du Contrat Local de Santé.

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

➔ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➔ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

➔ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Les logos de l'ARS, du Pays Nivernais Morvan et des partenaires identifiés le cas échéant, devront figurer sur l'ensemble des documents et réseaux de communication.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.

- d'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

Article 7 : Le suivi et l'évaluation

Les indicateurs de suivi sont précisés dans les fiches actions et seront présentés annuellement au sein du COPIL du CLS.

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre

d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.1

Favoriser l'accès aux soins avec la mise en place d'un médicobus

Motivation de l'action, contexte	<p>Afin d'apporter une offre de soins de proximité aux territoires ruraux rencontrant des difficultés d'accès aux soins, où la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou d'une autre forme d'exercice coordonné n'est pas possible ou insuffisante pour renforcer et maintenir durablement des professionnels de santé physiquement présents, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté a lancé un appel à candidature pour développer des offres de médecine générale et/ou de spécialité « itinérante ».</p> <p>Ce dispositif d'« aller vers » cible prioritairement les territoires ruraux, cumulant faible densité médicale et forte proportion de patients en Affection longue durée (ALD) sans médecin traitant.</p> <p>Près de 40% des nivernais habitent dans une commune où les habitants ont un faible accès aux soins et en désertification médicale. 8% de la population en Affection Longue Durée n'a pas de médecin traitant.</p> <p>Les deux Communautés Professionnelles Territoriales en Santé du département ont décidé de déposer une candidature commune pour mettre en place sur le département un médicobus. Le véhicule permettra également à la Fédération des Centres Sociaux de mener des actions de prévention sur le territoire à minima un jour par semaine, en fin de journée ou le week end. L'activité du médicobus devrait être coordonnée par un salarié de la CPTS Nevers Sud Nivernais pour le volet médical et par un salarié de la Fédération des Centres sociaux de la Nièvre pour le volet prévention. L'articulation avec l'unité mobile de télémédecine, qui va être mise en place par la CPTS Morvan Santé en lien avec Jussieu Secours, sera travaillée.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Favoriser l'accès à un médecin généraliste pour des patients sans médecin traitant habitant sur des zones sous dotées</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">● Concevoir une offre médicale axée sur l'« aller vers » et itinérante● Favoriser le retour aux soins de populations qui n'y avaient plus accès ou qui y avaient renoncé
Description du projet	<p>Résumé : Le projet Médicobus sera porté par la CPTS Nevers Sud-Nivernais en lien avec la CPTS Morvan Santé, Conseil départemental de la Nièvre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les deux Pôles d'Équilibre Territoriaux. Le Médicobus a vocation à devenir un centre de santé mobile pouvant s'élargir aux futures CPTS du territoire.</p> <p>Un comité de pilotage, piloté par la CPTS Nevers Sud Nivernais, aura en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définir les modalités de fonctionnement

	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir le véhicule et ses équipements - Faire émerger l'association qui portera le fonctionnement du medicobus - Mobiliser des professionnels de santé - Trouver des partenaires financiers - Mettre en place des actions de communication <p>Porteur de l'action : La CPTS Nevers Sud Nivernais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Conseil Départemental 58, ARS, CPAM, CPTS Morvan Santé, PETR Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais, collectivités territoriales, Fédération des Centres Sociaux</p> <p>Population bénéficiaire : les nivernais éloignés d'une offre de soin</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan- Département de la Nièvre</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'association porteuse du medicobus • Création d'un centre de santé itinérant proposant des consultations de médecine générale et des actions de prévention
Calendrier prévisionnel	2025
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé : Budget prévisionnel de fonctionnement : 341 670 € Budget prévisionnel d'investissement : 230 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : financement via le CLS du PETR Val de Loire Nivernais</p> <p>Cofinancements : Conseil Départemental, Conseil Régional BFC, Préfecture, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Crédit Agricole, Agglomération de Nevers, collectivités territoriales</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un medicobus - Nombre de consultations réalisées par an - Nombre de médecins participant au projet <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : annuelle Source : CPTS Nevers Sud Nivernais Responsable du suivi : l'animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Attractivité des métiers de la santé, lutte contre les déserts médicaux, formation des professionnels de santé</p>

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.2 Création d'un club des jeunes installés

Motivation de l'action, contexte	<p>Les jeunes médecins et plus globalement des professionnels de santé récemment diplômés sont tentés par l'exercice en milieu rural. Néanmoins, la crainte de ne pas pouvoir s'appuyer sur un réseau de correspondants et de pairs suffisants constitue un frein à l'installation. A cela s'ajoutent la peur de l'isolement social et la difficulté, dans le cas d'installation en couple, de trouver des ressources pour accompagner l'ensemble de la famille dans son projet d'installation.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation de jeunes professionnels de santé sur le territoire</p> <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none">● Créer des conditions favorables et sécurisantes à l'installation de jeunes professionnels de santé sur le territoire● Proposer une instance d'échanges et d'entraide dédiée aux jeunes installés
Description du projet	<p>Résumé : Le Pays Nivernais Morvan propose, en lien avec le groupe technique départemental « santé » composé de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental, des deux Pôles d'équilibre Territoriaux et Ruraux et de la ville de Varennes Vauzelles, de mettre en place un club des jeunes installés qui s'appuierait sur une plate-forme communautaire, physique et numérique, qui permettra de créer du lien entre les professionnels de santé du territoire, les collectivités locales, les institutionnels et les candidats à l'installation. Cette Plate-forme communautaire permettra aux professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'échanger en présentiel et à distance (boîte de dialogue)- de se regrouper lors d'événements conviviaux permettant le développement du lien social- de se rassembler lors d'événements professionnels (formation, congrès de la Nièvre, etc.)- d'engager des actions de promotion et de communication auprès des facultés et des associations de jeunes soignants et la presse- de développer l'incentive et le lien social via la programmation d'événements culturels et sportifs- de « faire ensemble » par la programmation d'actions de prévention- de mettre en avant par tous les moyens possibles la dynamique des professionnels de santé de la Nièvre et attirer de nouveaux candidats à l'installation <p>L'objectif en 2025 est de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour confirmer l'intérêt du projet, de définir le portage juridique, de mobiliser les professionnels de santé, de mener des actions de communication et de travailler un budget prévisionnel.</p> <p>Porteur de l'action : Le Pays Nivernais Morvan en lien avec le groupe technique départemental « santé »</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : UFR Bourgogne Franche-Comté, ordres professionnels, CPTS, professionnels de santé libéraux ou salariés, les associations des médecins du territoire, Caisse Primaire d'Assurance Maladie</p> <p>Population bénéficiaire : les professionnels de santé de la Nièvre et les candidats à l'installation</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan- Département de la Nièvre</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer l'intérêt et la faisabilité d'un club des jeunes installés • Accompagner la création d'une association pluriprofessionnelle porteuse d'un club des jeunes installés
Calendrier prévisionnel	2025-2026
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2025 : Travaux de préfiguration A partir de 2026 : Actions de communication, de promotion sur le club Actions de formation, attractivité en santé et évènementiels</p> <p>Taux d'intervention ARS : Financement à 50% du poste de l'animateur santé du Pays limité à 30 000 €</p> <p>Cofinancements :</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de l'association porteuse du club des jeunes installés - Nombre d'adhérents <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : annuelle Source : Pays Nivernais Morvan Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Attirer et fidéliser les professionnels nécessaires aux besoins de la population - Attirer et former aux métiers du secteur de la santé</p> <p>Lien parcours : Attractivité des métiers</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan d'action pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires - Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles (RHSS)</p>

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.3

Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et l'accueil des étudiants en santé

Motivation de l'action, contexte	<p>La baisse du nombre de médecins généralistes sur le territoire complique l'accès aux soins des habitants du Pays Nivernais Morvan. Des départs à la retraite vont dans les prochains mois aggraver encore la situation. L'installation de nouveaux professionnels de santé représente donc un enjeu majeur.</p> <p>Les conditions d'accueil des étudiants en santé et des professionnels de santé constituent un facteur d'attractivité et de fidélisation, pour une future installation. Il est indispensable de faciliter l'accueil d'étudiants stagiaires mais aussi de promouvoir et de valoriser la maîtrise de stage. Les stages sont l'occasion de découvrir les atouts d'un territoire, de favoriser un ancrage dans la vie locale et de se projeter dans une identité professionnelle. L'arrivée en novembre 2026 des docteurs juniors et en septembre 2026 de la première promotion d'étudiants en odontologie de l'université de Dijon représentent une réelle opportunité de rencontrer de futurs candidats à l'installation et de les inciter à rester exercer sur le Pays.</p> <p>Les stages de médecine nivernais sont souvent ceux qui sont choisis en dernier par les étudiants. Les frais de déplacement et les difficultés pour trouver un hébergement expliquent en partie le choix des étudiants.</p> <p>L'Agence Régionale de Santé BFC a lancé en 2024 un Appel à Manifestation d'intérêt sur le « Contrat d'allocation études » (CAE) visant à favoriser le maintien des étudiants en formation en les aidant financièrement pendant leur dernière année d'étude puis en proposant un emploi en région Bourgogne Franche Comté, dès l'obtention de leur diplôme. Il permettra également d'aider les établissements de la région à recruter et fidéliser des professionnels. L'Agence a également mis en place, depuis le mois de novembre 2024, une allocation permettant de prendre en charge une partie des frais de déplacement des internes en médecine venant en stage sur le département. Le Pays Nivernais Morvan propose également un dispositif similaire.</p> <p>A l'échelle départementale, le Conseil départemental de Nièvre a adopté un <i>Pacte Santé</i> qui a permis d'engager une démarche commune d'amélioration de l'offre de soins associant le Conseil départemental à l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les PETR Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan et la ville de Varennes Vauzelles.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif général :</u> Accompagner et fidéliser les professionnels de santé, les étudiants en santé en vue d'une installation</p> <p><u>Objectif opérationnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Promouvoir les lieux de stage du territoire à travers une offre d'accueil et d'hébergements dédiée aux étudiants en santé● Faciliter les installations de nouveaux professionnels de santé

Description du projet

Résumé :

Pour les professionnels de santé :

- Coordonner les acteurs travaillant sur la démographie médicale (Conseil Départemental, ARS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseils de l'ordre, URPS, CPTS, élus locaux), en articulation avec la politique régionale.

Porteur de l'action : ARS BFC

- Mettre en place des actions de promotion du territoire et à l'échelle du département

Porteur de l'action : Groupe de travail départemental « Santé »

- Mener des actions actives de recherche de nouveaux médecins avec l'aide de cabinet de recrutement et faciliter leur installation. Mise à jour d'un observatoire des locaux vacants dans les MSP du territoire.

Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan

Pour les étudiants :

- Promouvoir la fonction de maître de stage universitaire auprès des médecins généralistes afin d'augmenter les possibilités de stages sur le territoire et favoriser leur mise en réseau
- Élaborer un plan d'actions avec les collectivités et les maisons de santé volontaires visant à faciliter l'accueil de docteurs juniors
- Faciliter les stages des étudiants en pharmacie sur le territoire
- Travailler des solutions pour faciliter la mobilité des étudiants en santé
- Mise en place d'un système de bourses pour les étudiants en santé venant en stage sur le territoire

Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan en lien avec le PETR Val de Loire Nivernais

- Promouvoir les terrains de stage pour les internes en médecine
Concevoir un document de promotion numérique permettant aux étudiants d'avoir toutes les informations sur les terrains du stage du territoire (voir du département) et sur tous les dispositifs d'aide dont ils peuvent bénéficier

Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan

- Faciliter l'accueil d'étudiants en odontologie de l'université de Dijon à partir de 2026
Faciliter la création de terrains de stage chez les chirurgiens-dentistes du territoire du Pays Nivernais
Mettre en place des actions de communication

Porteur de l'action : ARS BFC- groupe de travail départemental « santé »

Partenaires, acteurs à mobiliser : Conseil Départemental 58, UFR Bourgogne, ordres professionnels, CPTS, professionnels de santé libéraux ou salariés, association des Jeunes Médecins Généralistes de Bourgogne, maîtres de stage

	<p>universitaires, collège bourguignon des généralistes enseignants, Caisse Primaire d'Assurance Maladie.</p> <p>Population bénéficiaire : les étudiants en médecine et en odontologie notamment</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan- Département de la Nièvre</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'étudiants en santé sur le territoire • Augmentation du nombre de maîtres de stage universitaires • Augmenter le nombre d'installations de professionnels de santé sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financement	<p><u>Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé :</u></p> <p>Participation à des salons (enveloppe départementale Pays) : 7700 € Frais de communication (enveloppe départementale) : 1000 € Conception d'un livret de stage pour les internes en médecine</p> <p>Taux d'intervention ARS : <i>sous réserve de la dotation FIR disponible</i> Contrat allocation études 6000€ financés sur la dernière année d'étude en apprentissage Allocation d'attractivité territoriale: 1000 €/ interne/ semestre selon conditions (expérimentation sur l'année universitaire 2024/2025) Financement du PETR Val de Loire Nivernais (actions/ MSU) au niveau départemental : 5 000 €</p> <p>Cofinancements : Participation à des salons : Pays Nivernais Morvan, CD58, PETR VLN, Conseil Régional BFC Bourses de stage du Pays Nivernais Morvan pour les internes : 800 € (en réflexion pour les externes)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes du territoire accompagnés dans leurs études en santé - Nombre de terrains de stage pour les docteurs juniors créés - Nombre d'étudiants de 6^{ème} d'odontologie accueillis et nombre de dentistes maîtres de stage <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : annuelle Source : ARS BFC, UFR de médecine Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Attirer et fidéliser les professionnels nécessaires aux besoins de la population - Attirer et former aux métiers du secteur de la santé</p> <p>Lien parcours : Attractivité des métiers</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan d'action pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires - Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles (RHSS)</p>

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.4

Développer une offre d'hébergement pour les étudiants en santé Financement d'appareils de visio conférence dans les internats ruraux

Motivation de l'action, contexte

Les conditions d'accueil des étudiants en santé et des professionnels de santé constituent un facteur d'attractivité et de fidélisation.

Le manque d'hébergement ou le manque de visibilité sur les hébergements existants pour les étudiants en santé sont des freins à la réalisation de stages, et plus particulièrement dans les territoires en tension.

Le recensement de lieux d'hébergement représente un levier pour augmenter le nombre de stagiaires, leur donner l'occasion de découvrir le territoire et de susciter l'envie de s'y installer. L'Agence Régionale de Santé a réalisé, en s'appuyant sur les chefs de projet santé des Pôles d'Équilibre Territoriaux, en 2023, une cartographie régionale, qui mérite d'être actualisée et mieux connue.

Eu égard à l'arrivée en 2026 des docteurs Juniors et des étudiants de 6^{ème} année en odontologie, une réflexion plus large de création, ou d'adaptation de lieux spécifiques de lieux d'hébergements étudiants en articulation avec l'offre existante doit être menée afin de développer l'offre et créer une dynamique entre eux et les lieux de formation.

Objectifs de l'action

Objectif général : Développer une offre d'hébergements pour les étudiants en santé notamment les docteurs juniors (rentrée 2026) et les étudiants en 6^{ème} année d'odontologie

Objectif opérationnel :

- 1- Favoriser la création de nouveaux hébergements pour les étudiants en santé
- 2- Favoriser la création de nouveaux internats ruraux
- 3- Assurer la visibilité des hébergements disponibles
- 4- Créer un réseau des internats ruraux du territoire en lien avec l'internat du Centre Hospitalier de Nevers

Description du projet

Résumé :

- **Développement de l'offre d'hébergements :** Accompagner les collectivités territoriales volontaires pour développer des hébergements adaptés pour les étudiants en santé ([par exemple à Lormes, Clamecy, Moulins-Engilbert qui développent des projets d'hébergement](#)) notamment dans la perspective de l'arrivée des docteurs Juniors et des étudiants en odontologie. Favoriser la mise en réseau des internats ruraux du territoire avec ceux du reste du département

Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan

Partenaires : ARS, le Pays Nivernais Morvan, les collectivités territoriales

- **Favoriser la création ou la rénovation d'internats ruraux et faciliter leur mise en réseau**

Création d'un internat rural de Clamecy

Porteur de l'action : Mairie de Clamecy

	<p>Partenaires : ARS, le Pays Nivernais Morvan, le CHU de Clamecy</p> <p>Réhabilitation de l'internat rural de Moulins Engilbert Porteur de l'action : Mairie de Moulins Engilbert Partenaires : ARS, le Pays Nivernais Morvan, CPTS Morvan Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser la cartographie des hébergements disponibles à destination des étudiants en santé et développer la visibilité de l'offre Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan Partenaires : ARS BFC, les collectivités territoriales <p>Populations bénéficiaires : Étudiants en santé, docteurs juniors (rentrée 2026), les étudiants de 6^{ème} année en odontologie</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter du nombre d'étudiants en santé en stage sur le territoire. • Développer l'offre d'hébergements pour les étudiants en santé • Créer une dynamique autour des internats ruraux
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Travaux de mise aux normes des bâtiments <u>Coût de travaux pour un campus rural à Lormes : 1,3 M €</u> Coût de travaux de création de l'internat de Clamecy : chiffrage en cours Coût de la réhabilitation de l'internat rural de Moulins Engilbert : 280 000 €</p> <p>Création d'internats ruraux : études et travaux</p> <p>Taux d'intervention ARS : <i>sous réserve de la dotation FIR disponible</i> Financement d'un appareil de visio conférence à l'internat de Clamecy : 5 000 € maximum</p> <p>Cofinancements : Travaux internats ruraux : Etat (fonds vert), contrat Pays Nivernais Morvan-Région, Conseil Départemental 58</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Évolution du nombre de lieux d'hébergement pour les étudiants en santé sur le territoire Réalisation d'une cartographie actualisée des hébergements Nombre d'étudiants en santé</p> <p>Valeur initiale : - Fréquence de mesure : annuelle Source : Collectivités - ARS BFC Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles.</p> <p>Lien parcours : Attractivité des métiers</p>

Autre plan/programme/politique : Attractivité des métiers de la santé –
Lutte contre les déserts médicaux – Formation des professionnels de santé

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.5

Renforcer et consolider l'exercice coordonné sur le territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>Le Pays Nivernais Morvan compte six Maisons de Santé Professionnels (MSP) dont une multisites ainsi qu'un centre territorial de santé.</p> <p>Malgré la dynamique des équipes de professionnels de santé, la pérennité de certaines structures est compromise notamment par des départs à la retraite de médecins ce qui pourrait remettre en cause l'offre médicale et la continuité des soins sur certaines parties de ce territoire très rural. La dynamique d'autres MSP pourrait être remise en cause par manque de locaux disponibles pour accueillir de nouveaux professionnels.</p> <p>A partir de novembre 2026, le territoire devrait accueillir des docteurs juniors. Toutefois, toutes les MSP du territoire ne sont pas en capacité matérielle de pouvoir les accueillir. Or ce stage est considéré comme préalable à l'installation.</p> <p>Le Pays est couvert partiellement par une Communauté Professionnelle Territoriale en Santé (CPTS), la CPTS Morvan Santé. L'enjeu de couvrir le reste du territoire par une ou plusieurs CPTS.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Renforcer et consolider les structures d'exercice coordonné sur le territoire</p> <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none">● Accompagner et favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé dans les MSP● Soutenir les MSP en difficulté● Permettre aux professionnels de santé de travailler dans des bonnes conditions● Permettre à tous les médecins généralistes volontaires du territoire de disposer de moyens matériels pour proposer un stage de 4ème année de médecine générale● Faciliter le développement de nouveaux modes d'exercice comme par exemple le travail en binôme infirmier/ médecin, en développant les délégations de tâches ou en promouvant la mesure 31 du Ségur● Soutenir la création de nouvelles CPTS sur la partie du Pays qui n'est pas couverte
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">● Accompagner et favoriser l'installation des professionnels de santé <p>Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan</p> <ul style="list-style-type: none">● Soutenir les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle en difficulté en proposant des plans d'actions <p>Porteur de l'action : FEMASCO en partenariat avec l'ARS BFC et le Pays Nivernais Morvan</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de rénovation et/ou d'agrandissement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles afin de leur permettre notamment d'accueillir des étudiants en santé dont des docteurs Juniors à partir de novembre 2026 Porteur de l'action : les collectivités territoriales en lien avec le Pays Nivernais Morvan en lien avec la FEMASCO • Favoriser l'émergence d'un nouveau ou de nouveaux projet(s) de CPTS sur le territoire : mise en place d'une mission conseils Porteur de l'action : Agence Régionale de Santé BFC • Favoriser l'expérimentation de nouveaux modes d'exercice coordonné Porteur de l'action : CPTS, MSP <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS BFC, Conseil Départemental de la Nièvre, collectivités territoriales, professionnels de santé libéraux ou salariés, les MSP, les CPTS, les ordres, les URPS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie</p> <p>Population bénéficiaire : les professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le fonctionnement des MSP du territoire • Développement des équipes exerçant au sein des MSP • Permettre une couverture du département en CPTS
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Travaux MSP / CDS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - MSP de Tannay - MSP de Moulins-Engilbert - MSP de Luzy - Centre de santé Lormes <p>Taux d'intervention ARS : <i>en fonction de la dotation FIR disponible</i> AMI 4000 MSP (2024-2025) Aides au démarrage pour les maisons de santé pluriprofessionnelles et les CPTS Mission conseils pour l'émergence de nouvelles CPTS (2024) : 22 550 €</p> <p>Cofinancements : Etat (DETR, contrat de ruralité, ...), Région BFC (contrat Pays- Région, FRES), collectivités territoriales</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de maisons de santé dont les travaux ont été réalisés - Nombre de CPTS <p>Valeur initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de maisons de santé dont les travaux ont été réalisés en 2024 : 0 - Nombre de CPTS : 1 <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : ARS BFC</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Priorités stratégiques PRS : Attirer et fidéliser les professionnels nécessaires aux besoins de la population - Attirer et former aux métiers du secteur de la santé

Lien parcours : Attractivité des métiers

Autre plan/programme/politique : Plan d'action pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires - Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles (RHSS)

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.6

Réaliser une cartographie interactive des lieux de télémédecine

Motivation de l'action, contexte	<p>Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la e-santé se définit comme « les services du numérique au service du bien-être de la personne ». Elle se définit également comme « l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales ».</p> <p>Le déploiement de la e santé contribue à l'accès aux soins en territoire et fluidifie les parcours de soins à l'appui de la télé consultation, la télé expertise et l'organisation des parcours de soins.</p> <p>Par ailleurs, il crée un environnement professionnel opérant pour les nouveaux professionnels et permet de renforcer les synergies locales entre les différentes structures / praticiens.</p> <p>Différentes solutions sont actuellement déployées.</p> <p>En médecine générale, des solutions de télé consultations, assistées ou non assistées, portées par des CDS, des MSP, des CPTS, ou encore officine sont proposées.</p> <p>En télé expertise, les spécialités proposées sont la dermatologie, la rhumatologie, l'endocrinologie, neurologie et cardiologie.</p> <p>Une expérimentation de téléconsultations en médecine générale a été menée par la Pharmacie de Corbigny avec une borne de téléconsultation.</p> <p>L'ARS met à disposition des médecins un outil de télémédecine : Telmi, pour réaliser des téléconsultations et télé-expertise.</p> <p>Toutefois, aucune communication ne rend compte à ce jour de l'ensemble de l'offre pour l'utilisateur.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès aux soins de premier et de second recours.- Proposer une solution aux problématiques de démographie médicale <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none">● Rendre lisible l'offre de téléconsultation sur les territoires fragilisés en partenariat avec les professionnels de santé du territoire et les élus locaux● Accompagner l'accès à la télé expertise● Identifier les zones éloignées de ces lieux d'accès aux soins
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Réalisation d'une cartographie des sites de télémédecine communicable sur le site du Pays et auprès du grand public avec la charte de bon usage.</p> <p>Le Pays récupère les données auprès de la CPTS, de la CPAM, de l'ARS, du DAC afin de recenser les lieux où les patients peuvent avoir accès à la téléconsultation et/ou à la téléexpertise y compris dans les établissements sociaux et médico sociaux. Puis ces données agrégées seraient transformées en une cartographie, dont l'artisan reste à déterminer</p>

	<p>Enfin, une cartographie interactive pourrait être développée et mise à la disposition du grand public, sous réserve de financements.</p> <p>Cette cartographie pourrait éventuellement être étendue à tous les professionnels recensés dans l'annuaire du DAC.</p> <p>Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPTS, MSP, ARS, GRADES, CPAM, MSA, GHT, Mutuelles, l'ordre des pharmaciens et/ou représentants, ESMS etc....</p> <p>Population bénéficiaire : Les professionnels de santé du territoire et les habitants du territoire</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La population disposera d'un outil fiable et exhaustif afin de trouver une téléconsultation / une téléexpertise au plus près de son domicile • Les acteurs pourront ainsi localiser les zones « blanches » afin d'installer éventuellement un service de téléconsultation supplémentaire
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Temps de coordination l'animateur santé du Pays pour le recueil et l'agrégation des données puis, si développement d'une carte interactive, devis à réaliser auprès d'un prestataire</p> <p>Intervention ARS : transmission d'une cartographie du déploiement de l'outil Telmi</p> <p>Cofinancements</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des sites de téléconsultation et de télé-expertise déployés ; • Taux d'utilisation des services • Retours qualitatifs des professionnels de santé ; • Nombre de document transmis dans Mon espace santé <p>Valeur initiale : inexistante</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan et ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé (sur un volet accès aux soins) et agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes</p> <p>Lien parcours : Tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique : Feuille de route du numérique en santé 2023-2027, Ségur numérique</p>

AXE 2 : DEPLOYER LE VOILE SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action n°2.1 : Développement d'actions en Santé Mentale sur le territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>Principale cause d'invalidité et d'arrêt maladie en France, la maladie mentale altère les aptitudes sociales, économiques et relationnelle de la personne, constituant alors un risque de précarisation.</p> <p>Sur le Pays Nivernais Morvan, 3.5 à 4.3% de la population consulte pour des maladies psychiatriques. Avec un taux de mortalité standardisé par suicide de 18.3/100 000 dans la Nièvre contre 13.8/100 000 habitant au niveau national, on note une surmortalité liée au suicide.</p> <p>Le territoire doit également faire face à de fortes tensions en démographie médicale et défaut de coordination entre les acteurs.</p> <p>Un projet territorial en santé mentale (PTSM) a été signé, au niveau départemental, pour la période 2019-2023. Il a permis d'initier une articulation territoriale entre les secteurs sanitaire, social et médico-social et d'élaborer et de mettre en œuvre des projets partagés en réponse aux enjeux de santé mentale identifiés. Il va être révisé dans les prochains mois.</p>
	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès aux soins et lutter contre l'exclusion des personnes ayant des troubles de la santé mentale• Renforcer la coordination entre les professionnels de tous secteurs afin d'améliorer le parcours du patient.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer des commissions thématiques pour apporter une réponse adaptée aux besoins en matière de santé mentale sur les territoires de Clamecy, Château Chinon, Lormes/ Corbigny, Luzy• Recueillir les problématiques concernant la santé mentale et l'insertion des patients atteints de troubles et de maladies psychiatriques• Mettre en place des actions coordonnées et à destination du grand public• Mieux appréhender les orientations des personnes dans le dispositif de prise en charge <p>Porteur de l'action : APIAS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, CPAM, GEM, GHT (Pierre Loo, CMP,...), coordinateur PTSM, Pays, APIAS, Association Addiction France, CPTS, CITHEA, professionnels de santé, acteurs de la prévention, Fil d'Ariane, l'IREPS, CPTS, MSP, Conseil départemental, Éducation Nationale et autres partenaires institutionnels et associatifs, élus locaux...</p> <p>Population bénéficiaire : Acteurs et Élus du territoire</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la gestion des situations complexes en santé mentale • Destigmatiser de la santé mentale, meilleure connaissance des acteurs • Mettre en place un CLSM sur le Pays
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet pour 3 ans : 78 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS par convention avec le CHAN et l'APIAS 78 000 € sur trois ans</p> <p>Cofinancements : Contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombre de rencontres organisées annuellement <p>Fréquence de mesure : Comité de pilotage de l'action annuel en présence de l'ARS.</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan et chargé de mission développement territorial en santé ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Finalité : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté en agissant sur les déterminants de la santé</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie, avec pour objectif d'encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de la Nièvre</p>

AXE 2 : DEPLOYER LE VOLET SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action n°2.2 Promouvoir les premiers secours en santé mentale

Motivation de l'action, contexte

Les troubles psychiques sont les pathologies qui touchent le plus grand nombre de personnes : selon l'OMS, une personne sur 4 au cours de sa vie souffrira soit d'un épisode pathologique soit d'un trouble persistant. La dépression est le premier motif de mise en invalidité tandis que le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les adolescents. Enfin, les troubles psychotiques sont pris en charge en moyenne 5 ans après l'apparition des premiers signes et les troubles bipolaires de 8 à 10 ans.

Sur le territoire, les taux des indicateurs de santé mentale sont significativement supérieurs à ceux de la région : en 2019, 3 600 personnes ont été prises en charge en soins pour dépression et autres troubles de l'humeur sur le département de la Nièvre, soit un taux de 16,9 pour 1 000 habitants, taux supérieur au taux régional (14,5) et au taux national (14).

Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

Pour rappel, il s'agit de former en priorité :

- Des publics en contact avec les étudiants et les jeunes adultes (travailleurs sociaux...)
- Des agriculteurs
- Des jeunes, étudiants, jeunes adultes
- Tout autre acteur (familles concernées, institutions et représentants d'usagers concernés par la santé mentale...)

Les formations PSSM sont des formations citoyennes ouvertes à tous.

Objectif général : Mieux repérer les troubles de santé mentale ainsi qu'une orientation vers le soin

Objectif opérationnel :

- Promouvoir les formations PSSM sur le territoire
- Mettre en œuvre des formations des secouristes en santé mentale à destination des publics identifiés comme prioritaires

Description du projet

Résumé :

- Promouvoir les formations PSSM sur le territoire nivernais Morvan
- Communiquer auprès des différentes instances et publics prioritaires 2025 : Former 25 secouristes en santé mentale
- Développer un réseau de professionnels formés aux Premiers Secours en Santé Mentale.

	<p>Porteur action : Pays Nivernais Morvan, l'APIAS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Animateurs Santé, institutions publiques, élus, Chambre d'Agricultures, MSA, fédérations, collectivités, acteurs associatifs, Education Nationale (dispositif TER)...</p> <p>Population bénéficiaire : grand public avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles à savoir les publics fragiles, les personnes en situation de précarité, les élus, secrétaires de mairie, agents des collectivités, les agriculteurs, les acteurs qui exercent une activité auprès des jeunes, professionnels de santé...</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan.</p>
Résultats attendus	Développer un réseau de secouristes en santé mentale
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat 2025-2030
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Nombre de places financées par l'ARS annuelles en 2025 : 25 Le nombre de places financées sera réévalué chaque année</p> <p>Taux d'intervention ARS : <i>sous réserve de la dotation FIR disponible</i> Fonds d'Intervention Régionale : 6 250€ pour le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Cofinancements : pour les formations individuelles, les OPCO des acteurs peuvent être mobilisés (Plan de formation)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de secouristes formés à destination des publics ciblés Nombre de personnes totales formées annuellement Nombres de sessions de formations organisées Nombre de présentation et de communication sur la formation</p> <p>Valeur initiale :</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : ARS Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Finalité : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté en agissant sur les déterminants de la santé</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie, avec pour objectif d'encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de la Nièvre</p>

AXE 2 : DEPLOYER LE VOLET SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE

2-3 Développer et accompagner des lieux d'accueil d'urgence et de prise en charge destinés aux situations de violence familiales

Motivation de l'action, contexte

On compte chaque année en France près de 216 000 femmes concernées par les violences au sein du couple. Chaque année en Nièvre, c'est plus de 500 situations préoccupantes qui sont remontées aux services de l'Etat et qui sont suivies par la justice, les services de force de l'ordre, par le tissu associatif concerné par les faits et les collectivités locales.

La principale difficulté pour les victimes et les professionnels qui les accompagnent, est de trouver un logement adapté et suffisamment sécurisé pour accueillir et accompagner vers un nouveau projet de vie. Un bon maillage territorial en logement d'accueil et la mise en place d'un réseau d'accompagnements sont devenus prioritaires.

En Nivernais Morvan, les premiers logements d'urgence destinés aux victimes de violences conjugales ont ouvert leurs portes à Clamecy en 2018. Ils ont bénéficié d'un programme de rénovation en 2021. Le Pays Nivernais Morvan a suivi ces évolutions et s'est engagé en 2022 au sein du Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour être au cœur des dispositifs et prévoir le futur maillage territorial du Nivernais Morvan en logements d'urgence pour les victimes de leurs conjoints. En 2023-2024, trois nouveaux lieux d'accueil ont ouvert à Château Chinon et à Luzy et deux logements supplémentaires seront prêts à accueillir des bénéficiaires en 2025, à Lormes et à Chatillon en Bazois.

Objectifs de l'action

Objectif général : Mailler le territoire en hébergements d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Objectifs opérationnels :

- Prendre part à l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs déployés pour la prise en charge des victimes
- Participer aux échanges réguliers avec l'ensemble des parties prenantes de la mise à l'abri et de l'accompagnement (CLSPD, sanitaire et social) afin de s'assurer que les conditions sont réunies pour les victimes puissent bâtir de nouveaux projets de vie
- Assurer une veille assurant le maintien des logements en bonne état et développer une veille en rapport avec les grands plans nationaux.
- Permettre le lien avec les professionnels de santé de proximité (médecin, CMP, etc.)

Description du projet

Résumé :

- Favoriser le maillage en hébergements sur le territoire
- Favoriser la bonne connaissance du dispositif par les acteurs locaux

Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan

Partenaires, acteurs à mobiliser : DDETSPP, Collectivités locales, associations

Population bénéficiaire : Victimes de violences conjugales

Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan- Département de la Nièvre

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Achever du maillage batimentaire • Augmenter les capacités de mise à l'abri • Améliorer le parcours des prises en charge
Calendrier prévisionnel	2025- 2026
Financement	<p><u>Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé :</u></p> <p>Taux d'intervention ARS : pas de financement</p> <p>Cofinancements : État</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de logements créés : Nombre de partenaires sensibilisés :</p> <p>Valeur initiale : 3</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : Pays Nivernais Morvan Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Finalité : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté en agissant sur les déterminants de la santé</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie, avec pour objectif d'encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de la Nièvre</p>

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°3.1 Développer des actions de prévention contre les cancers Prévention des risques liés au soleil et des cancers cutanés

Motivation de l'action, contexte

Dans le secteur agricole :

L'incidence du mélanome a quintuplé en l'espace de 30 ans. Les carcinomes cutanés représentent 90 % des cancers de la peau. Ils se développent sur la peau à des endroits exposés au soleil, notamment le visage et le cou. Les agriculteurs sont six à huit fois plus exposés aux UV que les actifs qui travaillent en intérieur.

Le Plan régional santé environnement 4 de Bourgogne-Franche-Comté a fixé comme priorité dans son action 7 : Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance.

Les professionnels de santé de la Maison Pluriprofessionnelle de Corbigny ont testé la mise en place d'un stand d'information et de sensibilisation aux risques solaires et de prévention des cancers cutanés lors du concours de labour pendant le comice agricole de Corbigny, le 3 août 2024. Une équipe de professionnels de santé était présente pour informer et faire de la prévention. Cet événement test révèle l'importance du bon choix du lieu d'installation du stand et la volonté d'aller au-delà de la simple délivrance de messages de sensibilisation.

Le prochain comice en 2025 se tiendra à Lormes. L'essaimage de cette première action de Corbigny à Lormes permettra un partage d'expériences entre les professionnels de santé Lormois et Corbigeois pour une bonne adaptation de la prochaine action en lien avec l'ASEPT notamment.

Dans le secteur petite enfance :

50% du capital solaire est perdu avant l'âge de 18 ans. L'OMS, dans un document, expose l'importance de la protection solaire dans les écoles et souligne les étapes nécessaires pour mettre en place un programme de protection solaire à l'école. Il attire notamment l'attention sur l'importance d'une approche globale de la protection solaire, basée sur la réalisation d'un programme pédagogique d'enseignement de la protection solaire aux enfants, mais aussi sur la création d'un environnement scolaire adapté, dans le cadre d'une véritable politique adoptée par l'école. La création de zones ombragées au sein de l'établissement fait partie de ces recommandations. Cette approche environnementale, renforcée dans ce guide de l'OMS est soutenue par la Ligue contre le cancer qui agit également par des actions de sensibilisation auprès des collectivités locales.

	<p>Objectif général : Prévenir les cancers de la peau</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser sur les risques d'exposition au soleil • Favoriser le dépistage de lésions cancéreuses • Encourager les agriculteurs à s'auto-observer régulièrement et à être attentifs au moindre changement • Sensibiliser les plus jeunes et leurs parents aux risques solaires et à l'importance de bien se protéger
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sensibilisation et la prévention sur les cancers cutanés dans le secteur agricole grâce à : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de sessions de formations à destination des professionnels du 1^{er} recours sur l'identification des lésions cancéreuses - l'organisation des webinaires destinés aux élus pour sensibiliser aux risques solaires - la coordination des actions de prévention dans le cadre de la semaine nationale de la protection solaire, <i>Juin jaune</i> - la participation à des événements sur le territoire (comices...) <p>Porteur de l'action : Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT)</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser FEMASCO en lien avec les CPTS, les collectivités, les professionnels de santé, la Fédération des Centres Sociaux (médicobus) et le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Population bénéficiaire : Les agriculteurs</p> <p>Pour 2026, d'autres actions de prévention grand public seront à travailler (cancers féminins, cancers liés au tabac...) en lien avec la CRDC, les acteurs du RRAPPS, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles notamment.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le dépistage des cancers cutanés • Réduire le nombre de cancers cutanés
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel des dépenses par an :</p> <p>Taux d'intervention AR : CPOM de l'ASEPT avec l'ARS</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation des professionnels du 1^{er} recours organisées - Nombre de professionnels bénéficiaires / Nombre de professionnels cibles - Nombre de webinaires organisés à destination des collectivités - Nombre de collectivités présentes au Webinaire / nombre de collectivités ciblées. - Nombre d'actions de prévention réalisées lors d'évènements - Nombre de personnes bénéficiant de l'action de prévention/ Nombre de personnes cibles présentes lors des évènements. - Nombre de actions de prévention thématiques réalisées - Nombre de personnes bénéficiaires de ces actions de prévention thématiques / Nombre de personnes cibles. <p>Fréquence de mesure : annuel</p>

	Responsable du suivi : animateur de santé du Pays Nivernais Morvan
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques Lien parcours : Cancers Autre plan/programme/politique : La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, La feuille de route « Priorités dépistages » 2024-2028

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action 3-2 : Développer la couverture territoriale en prévention : unité mobile de prévention et de promotion de la santé

Motivation de l'action, contexte	<p>La prévention dans le milieu rural, notamment dans le département de la Nièvre, est marquée par plusieurs défis : l'isolement géographique, le vieillissement de la population, l'accès limité aux services. Les constats remontés ont conduit les instances territoriales à s'engager et prioriser des actions essentielles pour le territoire nivernais, dont le développement d'actions « aller-vers » en matière de prévention et promotion de la santé.</p> <p>Il existe de nombreuses actions de prévention menées par différents acteurs sur le département (860 actions identifiées en 2023). Pour autant, l'efficacité reste à améliorer. Il est nécessaire de mieux coordonner et développer les actions en s'implantant sur les territoires pour apporter des réponses itinérantes dans toutes les thématiques et auprès de tous les publics.</p> <p>La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre et son réseau de trente-trois centres sociaux (CS) est reconnue par différents partenaires notamment institutionnels comme un acteur œuvrant au plus de près de la population sur les questions de prévention et de promotion de la santé (nutrition, compétences psycho-sociales, santé environnement, addictions, cancers,...). Elle dispose d'une solide expérience dans la coordination des projets départementaux en fédérant les acteurs locaux et partenaires (10 ans de développement des Ateliers <i>Bons Jours</i> en lien avec de nombreuses communes et CCAS, coordination 58 des structures France Services,...)</p> <p>La Communauté Professionnelle Territoriale en Santé (CPTS) Nevers Sud Nivernais travaille en lien avec la CPTS Morvan Santé à la mise en place d'un médicobus où un médecin proposera des consultations de médecine générale dans des communes où la démographie médicale est tendue. Une convention avec la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre est prévue pour que le véhicule soit utilisé pour mener des actions de prévention itinérantes.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Développer l'aller vers dans une culture évènementielle de prévention et de promotion de la santé <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonner des actions de prévention territorialisées avec les différents acteurs• Faciliter l'accès au Mon bilan prévention, à la vaccination, au dépistage et des services de santé pour les populations éloignées de la prévention et promotion de la santé• Sensibiliser, informer et former la population sur diverses thématiques de santé
Description du projet	<p><u>Résumé :</u></p> <p>Recrutement d'un chargé de mission pour coordonner le projet d'itinérance des actions de prévention, en lien avec le chef de projet santé du Pays</p>

	<p>Nivernais Morvan et avec la CPTS Nevers Sud Nivernais qui porte un projet de medicobus. Il effectuera du benchmarking au niveau national sur les dispositifs itinérants. Il construira un projet participatif sur mesure adapté au contexte nivernais à partir des forces institutionnelles et associatives. Il élaborera et mettra en œuvre le programme annuel d'actions.</p> <p>Porteur de projet : Fédération des centres sociaux de la Nièvre</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Centres sociaux, acteurs du RRAPPS, CPAM, GHT, EPCI, autres associations ou structures.</p> <p>Population bénéficiaire : la population du Pays Nivernais Morvan- le département de la Nièvre</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des offres de prévention par la population éloignée de ces offres • Identifier des actions de prévention adaptées aux besoins territoriaux, en articulation avec les membres du RRAPPS et en adéquation avec les référentiels du RRAPPS • Fédérer des partenaires autour de la prévention/promotion de la santé au cœur d'évènements
Calendrier prévisionnel	<p>2025-2026</p> <p>La reconduction du financement FIR sera réévaluée chaque année sur la base d'un bilan d'activité de l'année N-1 et en fonction de la Dotation FIR disponible</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé : Recrutement d'un coordonnateur (périmètre d'action départemental) : 45 000 €/ an</p> <p>Taux d'intervention ARS : <i>sous réserve de la dotation FIR disponible</i> Par mesure nouvelle sur le CPOM de la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre</p> <p>Cofinancement : Fédération des centres sociaux de la Nièvre</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un coordonnateur - Nombre d'actions / d'évènements organisés sur l'année - Nombre et type de relais mobilisés de communication - Production d'un rapport d'activité annuel sur la base des bilans des préventeurs : typologie des actions de prévention, nombre et profils des bénéficiaires par typologie d'actions, nombre de documentation distribuée <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre</p> <p>Responsable du suivi : animateur de santé du Pays Nivernais Morvan en lien avec le chargé de mission territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques. Programme régional d'accès à la prévention et aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 3 : Adaptation et personnalisation des réponses d'accès à l'offre de prévention et d'accompagnement vers la santé

Lien parcours : grand âge, handicap, addiction, nutrition santé, maladies chroniques (cancers, diabète, obésité ..) , maladies infectieuses (IST), précarité, santé mentale.

Autre plan/programme/politique : La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016

AXE 3 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé

Fiche action n° 3.3 : Développer des actions de prévention sur les dangers de l'exposition aux écrans durant la petite enfance et l'enfance

Motivation de l'action, contexte	<p>Selon l'enquête Ipsos Junior's connect 2022, les 1-6 ans passent en moyenne six heures par semaine sur internet (soit 1h23 supplémentaire par rapport à 2017, et 2h18 supplémentaires par rapport à 2015).</p> <p>Ces chiffres illustrent la tendance à la manipulation et à la visualisation d'écrans qui s'est accentuée avec la pandémie ce qui n'est pas sans effet sur la santé des enfants. Bien que l'usage des écrans (et du numérique) soit devenu incontournable en particulier à l'école, la surconsommation d'écrans peut avoir des conséquences multiples sur la santé des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur le développement du cerveau des enfants- Sur l'apprentissage des compétences fondamentales et leur capacité d'attention- Sur la santé visuelle- Sur le sommeil- Sur le bien-être, la santé mentale et le développement social- L'augmentation des temps de sédentarité et la tendance au grignotage sont corrélées à une moins bonne forme physique, et ont un impact direct sur le poids (augmentation du risque de surpoids/obésité, risque de diabète, etc.)
	<p>Objectif général : Le développement de l'esprit critique, la promotion d'un bon usage des écrans adapté à chaque âge et de la parentalité numérique sont devenus des objectifs partagés relevant d'une responsabilité collective, et qui doivent être abordés de manière transversale, interinstitutionnelle et pluridisciplinaire.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population aux risques de l'exposition aux écrans durant la petite enfance et l'enfance• Développer les compétences psycho-sociales des enfants• Former les parents aux risques numériques
Description du projet	<p>Résumé : pour les trois volets : expérimentation en 2025- évaluation en fin d'année pour ajustements en 2026.</p> <p>Volet enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser et proposer des animations de substitution à l'utilisation des écrans, notamment dans les salles d'attente PMI (centre social de Corbigny)• Proposer des cycles d'actions sur les compétences psychosociales co animés par un référent d'un centre social et la Mutualité Française• Mise en place d'actions de sensibilisation à la lecture notamment au centre social de Corbigny <p>Volet parents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser des conférences ou Théâtre-forum, temps d'échanges entre pairs, notamment au centre social de Fours• Sensibilisation, distribution de documentation (flyer ou autres) à l'issue d'actions à définir.

	<p>Familles : Propositions d’actions dans les structures d’accueil des enfants et délocalisées</p> <p>Projet de soutien aux familles et à la parentalité 3-6ans par la Mutualité Française : 1 session sera organisée en 2025 sur le département (lieu à définir), à évaluer pour en organiser 1 ou plusieurs les années suivantes</p> <p>Challenge ludique autour de défis sans écrans</p> <p>Proposer des temps en famille hors écrans dans les Lieux d’Accueil Parents Enfants (centre social de Corbigny et de Châtillon en Bazois)</p> <p>Soirées jeux (notamment au centre social des Amognes)</p> <p>Temps d’ouverture culturelle en lien avec la thématique</p> <p>Création de livrets d’activités avec des parents volontaires</p> <p>Action phare autour de la langue des signes pour favoriser la communication parents/enfants au centre social de Corbigny</p> <p>Création d’un outil de sensibilisation 0-6 ans avec et pour les familles</p> <p>Volet professionnels de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, accueils de loisirs 3/6 ans...) :</p> <p>Utilisation d’outils de Promotion Santé notamment participation aux temps d’échanges de pratique autour des écrans dans le cadre du Pass Santé Jeunes</p> <p>Exemples de formations envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation à la coanimation du PSFP 3-6 ans et du jardin des émotions (programmes proposés par la Mutualité Française) - Formation par l’association 3-6-9-12 - Formation "Numérique et petite enfance" par la Souris Grise <p>Porteur de projet : Fédération des centres sociaux de la Nièvre</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser</p> <p>CPAM, Centres sociaux ; Promotion Santé ; Addiction France ; Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ; Maisons de Santé Pluridisciplinaire ; Education Nationale ; CAF ; Conseil Départemental ; PMI ; EPCI ; Bibliothèques, autres associations ou structures sur la thématique numérique, association La Souris Grise</p> <p>Populations bénéficiaires :</p> <p>Familles, enfants</p> <p>Territoire concerné :</p> <p>Pays Val de Loire Nivernais et Pays Nivernais Morvan</p> <p>Territoire concerné :</p> <p>Pays Val de Loire Nivernais et Pays Nivernais Morvan</p>
Résultats attendus	<p>Les professionnels deviennent partie prenante et médiateur de ces questions</p> <p>Les familles sont informées des risques liés à la surexposition aux écrans chez le tout-petit et découvrent de nouveaux usages numériques déculpabilisant et valorisants, ainsi que des outils de substitution aux écrans</p>
Calendrier prévisionnel	2025

	2026 : évaluation des actions 2025. Ajustements des actions en fonction du bilan 2025. Financement de l'Agence en fonction de la Dotation FIR disponible pour les années suivantes
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet (échelle départementale) : 65 739€ pour 2025 ; 65 805€ pour 2026 (prévisionnel à affiner en fonction de l'évaluation)</p> <p>Taux d'intervention ARS pour 2025 : C POM 2025 de la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre pour 20 000 € en mesure nouvelle et 20 000 € en redéploiement de mesures budgétaires existantes</p> <p>Cofinancements envisagés : CAF, MSA, EPCI, CPAM</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'enfants touchés – Nombre de parents touchés (+ typologie des familles si donnée disponible) – Satisfaction des participants et impact sur le quotidien des familles (modification des habitudes : communication avec autrui, temps passé sur les écrans, ...) – Nombre de professionnels formés – Actions partenariales (par exemple, qualité des partenariats entrepris avec la PMI, les écoles maternelles, ...). <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Centres sociaux</p> <p>Responsable du suivi : animateur de santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Santé des enfants et des jeunes (âgés de moins de 25 ans)</p> <p>Lien parcours : Addictions, Santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°3.4

Promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives

Motivation de l'action, contexte	<p>L'activité physique est bénéfique pour la santé et constitue une thérapeutique non médicamenteuse reconnue et validée scientifiquement. Le succès de la mesure du « Sport sur ordonnance » en témoigne. Et il faut admettre que le manque d'activités physiques chez les personnes en situation de handicap (comme chez les valides) peut avoir de graves conséquences sur la santé (cancers, maladies métaboliques, cardiopathie, etc).</p> <p>Aussi se pose la question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à la pratique d'une activité physique régulière. En effet, peu d'entre elles ont accès à la pratique d'une activité physique régulière pour différentes raisons (éloignements des pratiques, offre trop restreinte, difficultés d'intégration, rejets, etc).</p>
	<p>Objectif général : Améliorer l'état de santé et le maintien en forme des personnes handicapées, de leur autonomie, de leurs capacités physiques.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <p>Rendre accessible aux personnes en situation de handicap l'accès à la pratique sportive à l'échelle départementale dans un but de prévention des risques liés à la sédentarité.</p>
Description du projet	<p>Résumé : Mise en place d'actions visant à améliorer l'accueil des personnes en situations de handicap et à leur faciliter la pratique sportive</p> <p>Public adulte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposer des séances d'Activités Physiques Adaptées régulières au sein des établissements spécialisés ayant recensé un besoin.- Proposer un créneau hebdomadaire de Gym Douce Adaptée ouvert à tous à Varennes-Vauzelles : « Handis » et « Valides », particuliers ou ESMS- Organiser des événements ponctuels Handisport rassemblant des personnes résidents en ESMS, des PSH autonomes, voir même des valides selon les actions et faciliter les liens avec les clubs sportifs.- Proposer des cycles de randonnées aux ESMS, aux particuliers et aux valides. <p>Public jeune :</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposer des séances/journées/stages découvertes Handisport spéciales « jeunes » avec promotion auprès des SESSAD, classes ULIS, et jeunes du milieu ordinaire avec le soutien des clubs pour créer des liens- Organiser un cycle découverte Handisport auprès des classes ULIS- Sensibiliser au handicap les établissements scolaires et les centres de loisirs- Proposer un accompagnement des enseignants d'EPS afin d'intégrer les élèves en situation de handicap dans les cours d'EPS. <p>Public jeune et adulte (ESMS et particulier) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement individualisé des PSH pour trouver le sport qui leur convient et un club prêt à les accueillir, avec, en parallèle, un accompagnement des clubs dans leur démarche d'inclusion.- Proposer des temps de permanences dans toute la Nièvre pour aller à la rencontre des personnes en situation de handicap et les accompagner dans leur projet sportif

	<p>Les actions seront menées en lien avec les outils existants nationaux : « Trouve ton parasport », « La Relève », « Handiguide »...</p> <p>Porteur : CD58 Handisport</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Mobilisation des clubs, des Services des Sports des communes, des Centres Sociaux (référents familles), des sites d'actions sociales, des enseignants et éducateurs, les ESMS (référents activité physique et sportive), le comité paralympique sportif français, MDPH, services d'aide à domicile</p> <p>Population bénéficiaire : Personne en situation de handicap, jeunes, adultes à domicile ou en institution</p> <p>Territoire concerné : Département de la Nièvre</p> <p>Établissements ciblés : Les actions de sensibilisation concernent les établissements scolaires du Pays</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le nombre des jeunes en situation de handicap dispensés d'EPS du fait de leur Handicap. - Diminuer la discrimination lors de leur pratique sportive. <p>Augmentation des indicateurs 5% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des familles informées sur le parasport accessible à tous y compris leurs enfants ou proches en situation de handicap. - Nombre des clubs ouverts au handicap pour diversifier l'offre de pratique sportive et la rendre plus accessible à tous - Nombre de pratiquants en situation de handicap pratiquant une activité physiques et sportives régulières - Nombre de pratiques proposées
Calendrier prévisionnel	<p>2025-2026</p> <p>La reconduction du financement FIR sera réévaluée chaque année sur la base d'un bilan d'activité de l'année N-1 et sous réserve de la dotation FIR disponible</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet Handisport : 135 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 10 000 € au titre du Fonds d'Intervention Régionale- convention pour les deux CLS soit 5 000 € pour le CLS du Pays Nivernais Morvan</p> <p>Cofinancements : ANS, Conseil Départemental, ASP, Partenaires Privés, Fonds Propres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de nouveaux pratiquants en club / Nombre de personnes cibles Nombre de personnes sensibilisées / Nombre de personnes cibles Nombre de pratiquants/ Nombre de personnes cibles Nombre de pratiques proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Mettre en place des séances d'activités sportives régulières dans au moins 2 ESMS et mesurer le taux de participation — Organiser au moins 1 cycle de randonnées et mesurer le taux de participation par rapport au public cible - Organiser au moins 4 évènements ouverts aux ESMS et aux particuliers et y rassembler au moins 3 ESMS et mesurer le taux de participation par rapport au public cible

	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisés au handicap au moins 7 établissements scolaires et mesurer l'impact de cette sensibilisation – Ouvrir au moins 2 nouvelles sections Handisport <p>Satisfaction des participants</p> <p>Fréquence de mesure : annuel Sources : Handisport Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Lien parcours : Personnes handicapées, Enfants et jeunes, Nutrition sport, Enfants et jeunes, Nutrition sport parcours Santé des élèves</p> <p>Autre plan/programme/politique : PNDSS 2D (promouvoir une pratique sportive et artistique vectrice de santé et de bien-être)</p>

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°3.5

Mise en œuvre de la charte « Programme National Nutrition Santé » (PNNS) et développement de l'éducation nutritionnelle et sportive

Motivation de l'action, contexte

L'alimentation, l'activité physique et la sédentarité sont deux déterminants majeurs de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie.

Selon, l'INSERM en 2019, « en France, l'obésité concerne 17% des adultes et, chez les enfants, 16% des garçons et 18% des filles : des chiffres à peu près stables depuis une dizaine d'années ». Le problème croissant de l'obésité infantile peut être ralenti si la société se concentre sur les causes. Une intervention combinée sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité menée dans la communauté avec un volet scolaire est plus efficace pour prévenir l'obésité ou le surpoids.

Le ministère de la Santé a lancé un plan Priorité prévention en 2018, avec notamment l'ambition de réduire en France le fardeau du surpoids, de l'obésité et des maladies chroniques évitables comme le diabète de type 2. Il a fixé plusieurs objectifs à atteindre d'ici 2023, parmi lesquels :

- diminuer de 15 % l'obésité et stabiliser le surpoids chez les adultes
- diminuer de 20% le surpoids et l'obésité chez les enfants et les adolescents

Ce programme s'appuie notamment sur les mesures du 4e plan national Nutrition Santé (PNNS 2019–2024) qui émet des recommandations nutritionnelles et d'activité physique, pour une bonne hygiène de vie et pour améliorer la santé. Il s'inscrit dans le Parcours Santé des élèves

Depuis plusieurs années, les chartes « collectivités, entreprises, établissements » actives PNNS visent à sensibiliser sur l'importance de la nutrition comme déterminant de santé et à impliquer des acteurs institutionnels, afin de soutenir le développement des actions locales cohérentes avec le cadre national et les priorités régionales. Le Pays Nivernais Morvan a pour projet de signer une charte PNNS.

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a élaboré un Plan National de Développement du Sport Scolaire qui place l'éducation à la santé comme axe prioritaire en promouvant des actions d'éducation nutritionnelle et en développant la pratique sportive chez les élèves scolarisés dans le second degré.

Objectif général :

- Déployer une dynamique PNNS sur le territoire du Pays Nivernais Morvan
- Contribuer à promouvoir l'équilibre alimentaire et encourager à la pratique d'activité physique chez les collégiens et les lycéens du Pays

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des temps de sensibilisation sur la démarche PNNS à destination des collectivités et des entreprises
- Accompagner les collectivités et les entreprises qui souhaitent s'investir dans la démarche PNNS
- Accompagner les structures et les professionnels à la mise en place d'actions de promotion de la santé nutritionnelle s'appuyant sur des stratégies efficaces

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'activité physique dans le cadre scolaire avec mise en place d'un dispositif d'aide à la licence UNSS pour en faciliter l'accès • Développer des actions pédagogiques dans le champ de la nutrition • Renforcer l'action des professionnels de santé scolaire • Permettre aux parents d'échanger autour des messages prioritaires avec les professionnels
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à la démarche PNNS : Appui méthodologique de Promotion Santé auprès des collectivités, établissements, préalablement sensibilisés par le Pays. <p>Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan Partenaires, acteurs à mobiliser : Collectivités, Communautés de communes, entreprises, Centres Sociaux, écoles Population bénéficiaire : les habitants du Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer le dispositif Nutri'time Un nutri'time est constitué de 3 rencontres d'environ 2h30 puis 1 à 2 séances d'appui méthodologique structurées <p>Porteur de l'action : Promotion Santé et le Pays Nivernais Morvan Partenaires, acteurs à mobiliser : Collectivités, Communautés de communes, entreprises, Centres Sociaux, écoles Population bénéficiaire : les habitants du Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer le dispositif FILLES « Faire Interagir L'activité physique et L'alimentation » : une priorité pour mon bien-être et ma Santé » puis au projet « Sport, Nutrition, Santé ! » avec une diététicienne-nutritionniste. Mise en place de modules et d'ateliers dans les établissements scolaires du second degré. Le projet est piloté par un enseignant d'EPS et/ou l'infirmière scolaire et la diététicienne nutritionniste qui intervient dans les établissements. <p>Porteur de l'action : UNSS 58 Partenaires, acteurs à mobiliser : Établissements scolaires Population bénéficiaire : Ados 13-18 ans</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan- Le Département de la Nièvre</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la signature de nouvelles chartes PNNS - Satisfaction des interventions en majorité, acquisition des nouvelles connaissances en majorité - Changement d'habitudes alimentaires, lire davantage les étiquettes - Maillage territoriale - Participation de la population et des établissements scolaires aux rencontres UNSS, inscriptions régulières d'une année sur l'autre dans un même établissement
Calendrier prévisionnel	<p>2025</p> <p>La reconduction du financement sera réévaluée chaque année sur la base d'un bilan d'activité de l'année N-1 et selon la dotation FIR disponible</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet de Promotion Santé :</p> <p>Taux d'intervention ARS : Financement CPOM Nutrition ARS Promotion Santé</p>

	<p>Cofinancements : collectivités territoriales</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet porté par l'UNSS : 7 992€ (pour l'action au niveau départemental)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 7 992 € pour les deux CLS dont 3 996 € pour l'action menée sur le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Cofinancements : Participation financière des établissements scolaires, Service Départemental UNSS 58, Service Régional UNSS</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <p>1 collectivité signataire de la charte PNNS par an 1 Nutri'time mis en place à destination de 10 acteurs par an</p> <p>Volet jeunes UNSS :</p> <p>Implication des élèves dans les ateliers Nombre de personnes déclarant avoir acquis des connaissances Nombre de personnes déclarant avoir changé leur comportement</p> <p>Fréquence de mesure : annuel Sources : Promotion Santé et UNSS Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Objectifs opérationnels du SRS 2023-2028 :</p> <p>1 - Informer, sensibiliser les professionnels des champs médical, médico-social, social, les acteurs locaux, les collectivités, les institutionnels, les bénévoles au contact du grand public ou de publics spécifiques afin de renforcer leurs connaissances sur la thématique nutrition 2 -Former les professionnels et des acteurs de terrain dans l'objectif de renforcer les connaissances, les capacités, les aptitudes dans la mise en œuvre d'actions concrètes.</p> <p>Lien parcours : Enfants et jeunes, Nutrition sport</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>L'axe 4 du PNNS vise à impulser une dynamique territoriale par la promotion et la facilitation des initiatives locales pour des environnements plus favorables à la santé. Les collectivités, entreprises et établissements peuvent mettre en place un programme d'actions et formaliser leur engagement par la signature d'une charte « Ville, Département, Entreprise ou Établissement Actif PNNS ».</p>

AXE 4 : PARCOURS PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Fiche action n°4.1 Maintenir les personnes âgées en santé et en autonomie - Organisation d'une journée d'information sur les habitats alternatifs

Motivation de l'action, contexte	<p>Dans la continuité des actions mises en place dans le cadre du schéma de l'autonomie, le Département qui fait de l'autonomie des personnes âgées et handicapées l'un des piliers de son action sociale, a accompagné le projet « mieux vieillir en pays nivernais Morvan » porté par le Pays. Ce projet fait notamment ressortir la nécessité d'une meilleure communication autour des dispositifs et d'une plus forte concertation locale.</p>
	<p>Objectif général : Faciliter les personnes âgées en santé au domicile</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inventer les conditions du bien vivre « chez soi » de demain• Favoriser la création de nouvelles formes d'habitats dits « inclusifs »
Description du projet	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des journées départementales de l'autonomie à Châtillon en Bazois, dont une journée sera consacrée à la thématique "Inventons ensemble les conditions pour bien vivre « chez soi » demain !"• Organisation de matinée de l'habitat inclusif à destination des gestionnaires et des porteurs de projets. Projet d'un temps fort dans la Pays Nivernais Morvan ouvert au public pour parler d'habitat inclusif <p>Porteur de l'action: Département de la Nièvre- Direction de l'autonomie en lien avec le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Partenaires du médico-social, organismes gestionnaires d'un habitat inclusif, porteurs de projets, les CPTS, le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels œuvrant dans le secteur médico-social, professionnels de santé, Médecins et paramédicaux, grand public de 60 ans et +, ainsi que les nivernais en situation de handicap.</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan- Département de la Nièvre</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Lancer l'expérimentation « bien vivre chez soi demain » sur des territoires volontaires et propices• Ouvrir des habitats inclusifs programmés dans le conventionnement avec la CNSA.• Renforcer la connaissance et l'engouement du public
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat 2025-2030
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 1.680.000 € pour l'habitat inclusif sur toute la Nièvre pour 2022-2029</p> <p>Taux d'intervention ARS : Néant</p>

	<p>Cofinancements : Département, CNSA</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <p>Nombre de journées de l'autonomie organisées sur le territoire Nombre de matinées de l'habitat inclusif organisées sur le territoire Nombre d'habitats inclusifs</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Valeur initiale : 3 sur PNM Valeur maximale : 10 Valeur cible : 7</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : CD58 – direction de l'autonomie - CFHI</p> <p>Responsable du suivi : Géraldine Bonnet (CFHI) Animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Finalité : réduire les inégalités territoriales de santé</p> <p>Orientation : favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun</p> <p>Lien parcours : parcours personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 4 : PARCOURS PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Fiche action n°4.2 : Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage des situations de fragilité

Motivation de l'action, contexte

La part des personnes de 75 ans et plus en BFC est plus élevée que la moyenne nationale. En 2021, 11 % de la population en BFC avait 75 ans ou plus (contre 10,4 % en France métropolitaine). Cette tendance se poursuivra, atteignant 20% en 2050, contre 15,6% en France métropolitaine¹.

Sur le Pays Nivernais Morvan, la proportion des personnes de plus de 60 ans est supérieure à la moyenne nationale : 42,7 % (France métropolitaine 26,5%). La forte proportion de personnes vivant seules constitue un facteur aggravant : en effet, à Moulins Engilbert par exemple 45% des personnes de plus de 75 ans vivent seules, 48% à Château en Bazois. A cela s'ajoute un environnement médical sous dense avec des freins à la mobilité des patients qui limitent l'accès aux soins.

D'après le plan antichute national, en 2020, 8 148 séjours hospitaliers et 563 décès liés à des chutes chez les personnes âgées ont été dénombrés dans notre région.

En 2021, environ 5 % des personnes âgées vivant à domicile étaient touchées par la dénutrition, avec une prévalence croissante avec l'âge. 6,6 % des personnes soit 54 000 personnes, étaient en situation de perte d'autonomie, souvent accompagnée de symptômes dépressifs. Les femmes, en particulier celles de plus de 85 ans, sont particulièrement affectées : 34 % d'entre elles vivent en perte d'autonomie, contre 18 % des hommes du même âge.

Les chutes, la dénutrition et la dépression constituent des facteurs de risque majeurs d'hospitalisation chez les personnes âgées entraînant une dégradation de leur état de santé et en conséquence une augmentation du risque de dépendance. Le rapport IGAS de 2023 rappelle que 20 % des personnes âgées ayant été hospitalisées ne retournent pas à leur domicile. Le repérage précoce des patients susceptibles de développer des fragilités représente donc un enjeu majeur pour le territoire.

L'Agence Régionale de Santé a lancé une expérimentation régionale pour un dispositif médical numérique basé sur un suivi continu avec une dimension prédictive et couplé à l'utilisation de l'intelligence artificielle, permet d'agir en amont (de 7 à 14 jours) d'événements de santé majeurs. Le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Nièvre a déposé une candidature pour le déployer sur le département.

Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé va lancer un appel à candidature pour le déploiement de Centres de Ressources Territoriaux (CRT) qui ont vocation à faciliter le parcours de santé des personnes âgées sur les territoires résidant à domicile ou dans un établissement. Deux centres de ressources sont prévus pour la Nièvre.

	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des stratégies de repérage précoce de la fragilité chez les personnes âgées à domicile de plus de 75 ans GIR 3 à 6 permettant de fédérer l'ensemble des acteurs dans des actions de prévention • Retarder la dépendance et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer sur le territoire du Pays un dispositif multi partenarial de repérage des situations de fragilité en lien avec le dispositif PRESAGE • Organiser et coordonner un parcours de prise en charge des patients repérés en lien avec les futurs Centres de Ressources Territoriaux, les acteurs du RRAPPS, le Centre de Gérontologie de la Nièvre notamment
<p>Description du projet</p>	<p>- Mettre en place des parcours de prise en charge des patients identifiés comme en situation de fragilité coordonné par le DAC 58 et en lien avec les futurs Centres de Ressources Territoriaux, les acteurs du RRAPPS, le Centre de Gérontologie de la Nièvre notamment</p> <p>Porteur : CPTS Morvan Santé notamment</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : DAC 58, service autonomie aide, service autonomie aide et soins, CPTS Morvan Santé, Centre de gérontologie de la Nièvre, Fédération des Centres sociaux, Nièvre numérique, Plateforme de Répits</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes de plus de 75 ans GIR 3 à 6</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Permettre aux personnes âgées en situation de fragilité d'avoir accès à un parcours de prise en charge co construit avec les acteurs du territoire</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du contrat 2025-2030</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Taux d'intervention ARS : <i>sous réserve du montant de la dotation FIR disponible</i></p> <p>AMI dispositif médical numérique : 26 000 € (dimension départementale)</p> <p>CPOM Fédération des centres sociaux/ Ateliers Bons jours</p> <p>CPOM acteurs du RRAPPS</p> <p>AAC Centres de Ressources Territoriaux avec les professionnels et les associations</p> <p>Cofinancements :</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <p>Nombre de patients en situation de fragilité repérés</p> <p>Nombre de parcours de prise en charge des personnes en situation de fragilité</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : DAC 58 et la CPTS Morvan Santé</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Priorités stratégiques PRS : Prévention de la perte d'autonomie

Lien parcours : Parcours Grand Age

Autre plan/programme/politique : Personnes âgées – Personnes en situation de handicap – Inclusion sociale

AXE 5 : DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°5.1 Sensibiliser et lutter contre les espèces envahissantes

Motivation de l'action, contexte	<p>On désigne par "Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)" les espèces végétales introduites par l'homme en dehors de leurs aires de répartition naturelle, souvent pour l'ornement, et qui sont parvenues à s'échapper dans la nature et à proliférer au détriment des espèces indigènes. C'est le cas notamment pour l'ambrosie à feuilles d'armoïse (nom scientifique : <i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.) qui est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.</p> <p>Il peut s'agir également d'espèces animales comme le moustique tigre (<i>Aedes albopictus</i>), vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika).</p> <p>Ces EEE sont particulièrement préoccupantes car elles peuvent avoir d'importants impacts sur la santé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ambrosie : pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambrosie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...),- Moustique tigre : vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika), <p>L'implantation de l'ambrosie dans la Nièvre est connue depuis plusieurs années. Les territoires de colonisation du moustique tigre ne cessent de croître.</p> <p>Les tiques représentent également une espèce à enjeu avec la maladie de Lyme.</p> <p>Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur ces différents enjeux sanitaires et de mener avec elles des actions de prévention et de promotion afin de lutter contre la prolifération de ces espèces. Le Morvan est actuellement peu concerné par la problématique de l'ambrosie. Toutefois, les secteurs de Clamecy et de Cercy la Tour ont été classés comme zones « infestées » par le moustique tigre.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagner et mobiliser les collectivités dans la lutte contre ces espèces en les informant sur la présence, les conséquences de leur présence et l'importance d'une action préventive.• Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre ces espèces.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre ces espèces est de mener des actions d'information et de mobilisation auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population. Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics. Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des territoires à enjeu et des territoires volontaires pour mener des actions de prévention • Organisation d'actions d'information, de formation, voire de sensibilisation, des collectivités et des populations aux techniques de lutte • Mise en place d'un réseau des référents ambroisie <p>Animateur local : Pays Nivernais Morvan</p> <p>Partenaire expert : FREDON (ambroisie), Promotion Santé (moustiques tigres), LYMPACT (tiques)</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CNFPT, Observatoire des ambroisies, FREDON, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, DREAL, DDT, Conseil Régional, Promotion Santé, IED</p> <p>Population bénéficiaire : ensemble de la population</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>
Résultats attendus	Prévenir et limiter le développement des espèces envahissantes sur le Pays
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat 2025-2030
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM ARS/FREDON/EIRAD/Promotion santé</p> <p><i>Sous réserve du montant de la dotation FIR disponible</i></p> <p>Financement à 50% du poste d'animateur santé du Pays</p> <p>Cofinancements : autres partenaires</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation - Nombre de participants aux différentes réunions - Nombre d'actions <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 2023 - 2027)</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Axe 4 du PRSE 4: Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une Seule Santé » pour mieux en réduire l'incidence – objectif 6.</p>

AXE 5 : DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°5.2 Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur

Motivation de l'action, contexte	<p>Les problèmes de santé induits par une qualité de l'air dégradée de l'air intérieur sont multiples et recouvrent des manifestations cliniques très diverses. Le radon est par ailleurs la cause d'environ 2000 cas de cancers du poumon par an au niveau national.</p> <p>La qualité de l'air intérieur est un enjeu de santé publique reconnu par l'OMS et les pouvoirs publics. Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, compte parmi les polluants de l'air intérieur et fait l'objet d'une réglementation en France depuis 2004.</p> <p>Des actions de formation et de sensibilisation ont été déployées dans le cadre du PRSE4.</p> <p>Le Pays Nivernais est particulièrement exposé au radon : on note une présence très importante de radon sur le canton de Château Chinon.</p> <p>Des actions se sont développées sur ce territoire dans le cadre du contrat local de santé précédent : actions de sensibilisation auprès de la population, organisation de deux campagnes de mesure du radon pour des habitants du Morvan. L'enjeu à présent est d'élargir à des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et plus particulièrement aux risques d'exposition aux perturbateurs endocriniens.</p>
	<p>Objectif général : Informer et sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser un plan d'actions pour accompagner les particuliers ayant participé aux campagnes de mesure sur le radon• Sensibiliser et informer le grand public sur les mesures à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur des logements• Sensibiliser et former aux perturbateurs endocriniens
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer des mesures d'accompagnement et de remédiation techniques et financières aux particuliers volontaires ayant fait l'objet d'une détection positive de radon dans leur habitat <p>Porteur : Pays Nivernais Morvan</p> <p>Partenaire expert : Opérateur ARS</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et former les professionnels de la petite enfance et les collectivités sur la gestion des perturbateurs endocriniens.• Sensibiliser et former les parents et les jeunes enfants : inscription dans le programme « 1000 premiers jours » : actions de sensibilisation aux conséquences de l'exposition aux polluants de l'air intérieur et aux substances chimiques lors des entretiens pré natales ou post natales. <p>Porteur : Mutualité Française</p> <p>Partenaire expert : Opérateur ARS</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Le Pays Nivernais Morvan, les collectivités territoriales, les structures petite enfance, CREMA, Pole énergie, ADEME, ATMO, PMI, SPIE, RRAPPS (Promotion santé, FDSC, Conseil départemental...)</p> <p>Population bénéficiaire : ensemble de la population</p> <p>Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan</p>
Résultats attendus	Meilleure information de la population pour le repérage et la prévention des situations à risque et amélioration de la qualité de l'air dans les logements, les bâtiments publics et les structures petite enfance
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat 2025-2030
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM de la Mutualité Française</p> <p>Cofinancements : autres partenaires</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de particuliers accompagnés - Nombre de collectivités et de structures petite enfance formées à la gestion des perturbateurs endocriniens - Nombre des séances de formation organisées : minimum 1 séance/an - Nombre des séances de sensibilisation organisées : minimum 1 séance/an <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : l'animateur santé du Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé - dont les déterminants de santé de nature environnementale</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Projet régional santé-environnement 4, programme 1000 premiers jours.</p>

AXE 6 : ANIMATION, COMMUNICATION et EVALUATION DU CONTRAT

Fiche action n°6.1

Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie et/ou gouvernance dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p> <p>La communication autour du CLS doit être renforcée : l'évaluation du précédent contrat a démontré qu'un effort doit être mené pour mieux faire connaître les actions menées dans le cadre du CLS.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectifs généraux : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé Améliorer la connaissance du CLS</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS• Communiquer sur le CLS• Accompagner le développement de projets nouveaux
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « pilotage, animation et communication » du CLS » <p>L'ingénierie du CLS est confiée au Syndicat Mixte du pays Nivernais Morvan qui emploie un animateur santé, dont les missions sont définies par la collectivité et l'ARS.</p> <p>L'animateur santé identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le Contrat Local de Santé, en lien avec le chargé de mission de la Direction Territoriale de l'ARS (CM DTS).</p> <p>Il co-rédige le CLS avec le CM DTS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet trimestrielle, évaluation annuelle) ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'animateur santé et le CM DTS sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...). Il prépare et participe avec le CM DTS aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS. Il a la charge la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le CM DTS.</p> <p>Une communication sur le CLS est élaborée annuellement à destination du public, des partenaires et des instances en lien avec l'agence.</p>

- Volet « accès aux soins primaires et installation des PS »

L'animateur santé du CLS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.

Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Il informe de manière systématique l'ARS de tout projet d'installation et fait valider le projet d'accompagnement envisagé. Chaque année, il participe aux réunions de la cellule départementale démographie médicale des médecins qui a pour objectif de recenser les projets d'installation sur le département afin de proposer des évolutions du zonage.

Il contribue à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation par la construction d'une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional, la création de conditions d'intégration des PS dans le territoire : logements liés aux lieux d'exercices (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants... Il assure la promotion de son territoire grâce notamment à la réalisation de portraits.

Il relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus pour une prise en main par l'ARS.

Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets dans leur montage financier et elle suit la réalisation du programme immobilier.

- Volet « Prévention et Promotion de la Santé »

L'animateur santé du Pays est chargé de :

- Assurer la remontée des besoins, la promotion, un appui à la réalisation et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régionale d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS)
- Valoriser le déploiement des actions PPS financées par l'ARS
- Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...) à partir des programmes probants ou stratégies validées.
- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...)

L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de l'animateur santé du Pays.

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication en fonction des publics

L'animateur santé du Pays devra établir une stratégie de communication à destination des élus, des partenaires et du grand public et définir des vecteurs de communication adaptés (communication digitale, lettre d'information, actions de communication sur le territoire ou lors de foires ou de salons.

Porteur de l'action : Pays Nivernais Morvan

Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional, EPCI

Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)

	Territoire concerné : Pays Nivernais Morvan
Résultats attendus	Mise en place d'une animation CLS en mode projet : <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une programmation annuelle du CLS (actions territorialisées, instances...) • Suivi de la programmation grâce à un reporting régulier et une revue de projet semestrielle entre le Pays et l'ARS), • Mise en œuvre d'un dialogue de gestion annuel entre la direction du Pays et la direction territoriale de l'agence. Le Conseil Régional BFC pourra y être associé • Utilisation et alimentation d'outils partagés avec l'ARS (TEAMS, diagramme de Gantt...), • Communication et valorisation du CLS auprès du public et des partenaires. • Un COPIL annuel et un GATS annuel • Mise en œuvre effective du RRAPS
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Taux d'intervention ARS : Maximum de 50% de la dépense la dépense réelle éligible (salaire chargé de l'équipe d'ingénierie et frais de missions éventuels : frais de déplacement,) dans la limite d'un plafond de 30 000 €. <p>Le territoire ne peut consacrer moins de 1 ETP à une animation santé.</p> <p>Le recrutement est concerté avec l'ARS pour un poste de chargé de mission.</p> Versement du financement ARS selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> -80% par anticipation de l'année N -10% selon la réalisation des fiches actions de l'année : selon les indicateurs définis -10% sur l'animation du CLS selon les indicateurs définis. Cofinancements : Pays Nivernais Morvan, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
Indicateurs	Description <ol style="list-style-type: none"> 1. ETP intervenant au sein de l'équipe d'ingénierie du CLS 2. Nombre d'actions de communications sur le CLS 4. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> a. Projet d'installation, b. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, c. Projet d'action nouvelle pour le CLS 5. Réalisation des fiches actions CLS: <ol style="list-style-type: none"> a. Elaboration et transmission de la feuille de route annuelle (Validation ARS – Pays Nivernais Morvan) b. Nombre d'actions menées/nombres d'actions prévisionnelles c. Progression de la réalisation (% défini annuellement) 6. Animation du CLS : <ol style="list-style-type: none"> a. TEAMS (remplissage semestriel), b. Réunions du COPIL (convocation conjointe, compte-rendu, ...),

	<p>c. Participation aux réunions de l'agence (séminaires, 13 :45, réseau des CLS, formations...)</p> <p>d. Relai de communication en santé,</p> <p>e. Participation au RRAPS et remontées annuelles des besoins des territoires,</p> <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Pays Nivernais Morvan</p> <p>Responsable du suivi : chargé de mission territorial en santé de la DT</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>

AXE 6 : ANIMATION, COMMUNICATION et EVALUATION DU CONTRAT

Fiche action n°6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">• décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;• constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;• analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;• produire des préconisations stratégiques et opérationnelles. <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.</p> <p>Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS durant la mise en œuvre du contrat.</p>
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif général</u> : Évaluer le Contrat Local de Santé</p> <p><u>Objectif opérationnel</u> :</p> <p>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">• mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,• rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,• mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),• s'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le prs4 et avec les objectifs prioritaires des signataires.
Description du projet	<p><u>Résumé</u> :</p> <p>Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une évaluation externe, avec le recours à un cabinet conseil.</p>

	<p>Porteur de l'action : Cabinet conseil</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : CLS</p>
Résultats attendus	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
Calendrier prévisionnel	2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.</p> <p>Cofinancements : Tous les signataires du CLS peuvent participer au financement</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réalisation du suivi annuel du CLS Lancement du marché public Suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 fois / an réalisation du suivi du CLS 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation <p>Source : Equipe ingénierie du CLS.</p> <p>Responsable du suivi : Pays Nivernais Morvan</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

Fait à Fours, le

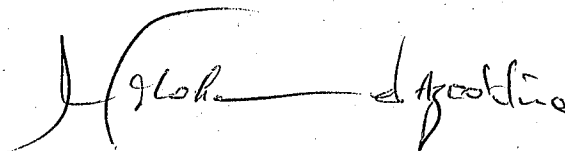
<p>AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p>  <p>Madame Mathilde MARMIER <i>Directrice Générale</i></p>	<p>PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE</p>  <p>Madame Fabienne DECOTTIGNIES <i>Préfète de la Nièvre</i></p>
<p>SYNDICAT MIXTE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN</p>  <p>Monsieur Christian PAUL <i>Président</i></p>	<p>RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</p>  <p>Monsieur Jérôme DURAIN <i>Président</i></p>
<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE</p>  <p>Monsieur Fabien BAZIN <i>Président</i></p>	<p>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA NIÈVRE</p>  <p>Monsieur Julien JAFFRE <i>Directeur</i></p>
<p>GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LA NIÈVRE</p>  <p>Monsieur Florent FOUCARD <i>Directeur</i></p>	<p>MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE BOURGOGNE</p>  <p>Madame Armelle RUTKOWSKI <i>Directrice Générale</i></p>

**COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ MORVAN SANTÉ**



Madame Martine DAÓUST
Présidente

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT
NIVERNAIS VAL D'YONNE**



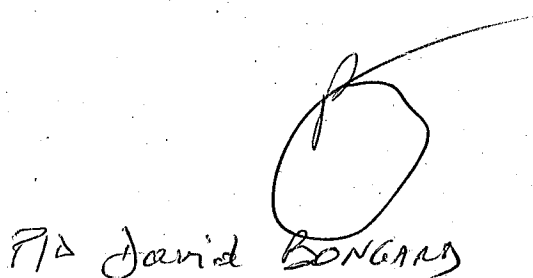
Madame Brigitte PICQ
Présidente

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN
SOMMETS ET GRANDS LACS**



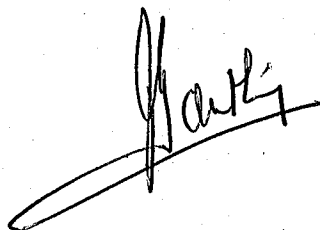
P/0 **Madame Marie LECLERCQ**
Présidente

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS
LOIRE MORVAN**



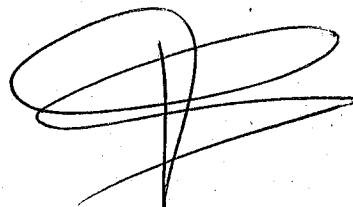
P/0 **Monsieur Serge CAILLOT**
Président

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMOGNES,
CŒUR DU NIVERNAIS**



Monsieur Jean Luc GAUTHIER
Président

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TANNAY-
BRINON-CORBIGNY**



Monsieur Jean-Charles ROCHARD
Président